

Le cardinal Thomas-Marie Ferrari, O.P. (1647-1716), victime singulière de la bulle *Unigenitus*

Pour approfondir l'histoire si compliquée de cette bulle¹⁾, il convient de prêter quelque attention aux cardinaux romains, du moins à quelquesuns d'entre eux. En effet, le jésuite français Guillaume Daubenton²⁾ qui, dans l'entourage immédiat de Clément XI, fut un des principaux promoteurs de la constitution, écrivait le 9 décembre 1713 à Fénelon, son correspondant et animateur :

«... Toute la terre s'est remuée pour le [le pape] détourner de cette constitution; plusieurs cardinaux lui ont remontré qu'il s'exposait à recevoir un second affront [après celui qu'il avait subi à l'occasion de la bulle *Vineam Domini*, en 1705]»³⁾.

Qui furent ces cardinaux timorés qui voulurent freiner le pape? Ni Daubenton ni d'autres correspondants ne nous le disent. Le cardinal Ferrari⁴⁾ ne serait-il pas l'un d'entre eux? Etant dominicain, théologien thomiste, ancien maître du Sacré-Palais, ayant activement participé à l'examen des propositions⁵⁾ que la bulle devait condamner, ne prit-il pas l'attitude qu'en 1653 ses confrères avaient adoptée à l'occasion de la condamnation des cinq propositions de Jansénius⁶⁾?

¹⁾ A cette bulle, nous avons consacré plusieurs études, dont quelques-unes en collaboration avec le Prof. J.A.G. Tans. Quatorze en ont paru dans L. CEYSSENS et J.A.G. TANS, *Autour de l'Unigenitus. Recherches sur la genèse de la constitution*. (*Bibliotheca Ephemeridum theologicarum Lovaniensium*, t. LXXVI), Louvain, University Press/Uitgeverij Peeters, 1987.

²⁾ Voir l'étude que nous lui avons consacrée dans *Augustiniana*, 33 (1983), 330-382.

³⁾ Fénelon, *Œuvres complètes*, 10 volumes, Paris, 1851, VIII, 200: voir des affirmations semblables dans Ceyssens, *L'Unigenitus et sa préparation à Rome*, dans *Antonianum* 59 (1984) 294.

⁴⁾ Voir *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, XVI, 1219-1220.

⁵⁾ Voir notre étude commune avec J.A.G. Tans, *L'Unigenitus à Rome. Les jugements théologiques portés à Rome sur les 155 propositions de Quesnel dénoncées au Saint-Office*, dans *Lias*, 8 (1981), 3-77; 269-306.

⁶⁾ Voir mon étude *Les Cinq propositions de Jansénius à Rome*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 66 (1971), 449-501; 821-886. Pendant cet examen, les deux dominicains Vincent de Pretis, commissaire du Saint-Office, et Vincent Candido, maître du Sacré-Palais, s'opposèrent carrément à la condamnation: «Post dixit Commissarius, totoque tempore quo suffragium ferebat voluit genu flexo dicere quantumvis Sanctissimus Dominus iusserit

Nous allons donc considérer de plus près ce cardinal et essayer de découvrir comment il se comporta face à la bulle *Unigenitus*. D'emblée, la tâche peut sembler facile, puisque Daniel Concina (1687-1756), un confrère plus ou moins contemporain, grand écrivain, surtout polémiste⁷⁾, lui a consacré un livre: *De vita et rebus gestis P. Thomae Mariae Ferrari, Ordinis Praedicatorum, S.R.E. cardinalis*, Rome, 1755, in-4°, XVI, 100 p., dédié à Benoît XIV, ce pape aux idées larges.

Mais, pour ce qui regarde notre problème, ce livre reste déconcertant; il n'y a consacré que quelques lignes ainsi libellées:

«Altera quae Sedem apostolicam sollicitam habuit controversia, de Quesnellianis propositionibus fuit; quarum examini ac sedulae discussioni vires omnes ac labores intendit Noster [Ferrari] et diu nocturne animum appulit. Scripta proluxa edidit summa doctrina et ampla eruditione referta, eoque pretio habita ab eodem Summo Pontifice Clemente XI, ut post obitum Servi Dei omnia sibi tradi veluti opulentissimum thesaurum, interposito praecepto, voluerit».

En somme, Concina, témoin pourtant bien renseigné, ne nous livre que très peu de choses. Pourquoi? De son temps, on crut le savoir. Aussitôt après la parution du livre, encore au cours de la même année, les *Nouvelles ecclésiastiques* (1755, p. 116) publièrent le jugement suivant:

«... Cette *Vita* aurait été digne en tous points de l'estime publique, mais elle a été tronquée en beaucoup d'endroits par les dominicains eux-mêmes, dont le général⁸⁾ réunit à un mérite assez commun, une timidité déshonorante, qui lui fait craindre jusqu'à l'ombre d'un jésuite. Malgré cela néanmoins on peut assurer que la Vie ... ne plaira point encore aux Révérends Pères».

Venant du dehors et de surcroît d'un janséniste, que vaut cette observation?

Douze ans plus tard, nous en apprenons davantage de la part d'un autre dominicain, Vincent Fassini⁹⁾ qui, sous le nom d'emprunt de Denis Sandellius, consacre un livre à Concina: *De Danielis Concinae vita*

semel et iterum ut surgeret; totoque sui sermonis discursu voluit probare eandem esse Jansenii et dominicanorum doctrinam» (p. 855); le maître du Sacré Palais «etiam in genua procumbens perstitit in voto ... ostendens esse S. Augustini et S. Thomae doctrinam; dixitque, uti commissarius, omnia geneflexus»; l.c.

⁷⁾ Voir *Dictionnaire de théologie catholique*, III, 676-707.

⁸⁾ Cf. infra.

⁹⁾ Sur Vincenzo Domenico Fassini (1738-1787), voir *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, XVI, 672-674.

et scriptis commentarius, Brescia, 1768. A la page 204, l'auteur s'arrête sur la *Vie de Ferrari*, publiée autrefois par son héros:

«... At malo plane fato, nobilior ex eo pars ablata fuit, ea scilicet in qua Concina praeclaris monumentis ostendebat quantopere cardinalis doctissimus laborasset, ne Pontifex Clemens XI, constitutionem illam, bullam *Unigenitus* nuncupatam, quae jugis romanorum pontificum sollicitudinis fons fuit et Gallicanae ecclesiae turbarum causa, evulgaret. At de praeclara Ferrarii in eo negotio opera altum silentium Concina, ablata ex eius autographo integra narratione rerum, servare coactus est, nihilque proferre potuit praeter pauca verba...»¹⁰).

Ainsi donc, tout en sachant beaucoup, Concina n'en a dit que très peu! Pourquoi? Parce que ses supérieurs et ses confrères l'en empêchèrent? Cela n'est pas si certain. Concina pouvait avoir ses propres raisons, qui d'ailleurs apparaissent assez clairement. Convaincu, tout comme son entourage, de la vie édifiante de son héros, Concina n'écrit pas une biographie ordinaire. Voulant pousser au procès de béatification, il prépare la cause par une introduction hagiographique. En 18 chapitres, il expose les mérites, les vertus du cardinal, et l'estime qu'on lui portait. Ainsi, vu son but, Concina devait craindre d'en dire trop sur Ferrari au regard de la bulle. Sinon, du coup, il aurait coulé son entreprise. Il lui fallait ou se taire, ou couvrir la vérité, ou la blanchir¹¹).

Il nous faut donc pousser nos recherches plus loin. Commençons par un *curriculum vitae*.

*Curriculum dans l'ordre des dominicains*¹²).

Thomas-Marie naquit le 20 novembre 1657 à Casalnuovo di Lecce, dans la province d'Otrante, d'Antoine François Ferrari, avocat, et de Victoria Bruni. Ainsi, de par sa naissance dans les Pouilles, il appartenait au royaume de Naples et fut sujet de Philippe IV, roi d'Espagne. A l'âge de quinze ans, il entra au couvent des dominicains de sa ville natale, compris dans la province de Saint-Thomas, en Apulie. Il y fit sa

¹⁰) Ces «peu de mots» ont été cités ci-dessus.

¹¹) Même malgré la prudence de Concina, la cause de Ferrari semble ne pas avoir été introduite. L'*Index ac status causarum Beatificationis Servorum Dei et Canonizationis Beatorum*, Vatican, 1962, n'en fait pas mention. Quant au livre de Fassini, il fut condamné par le Saint-Office; cf. Reusch, *Der Index*, II, 823.

¹²) Nous nous inspirons de l'importante notice que R. Coulon a insérée (pp. 241-248) dans son étude restée inachevée *Scriptores Ordinis praedicatorum*, 8 fascicules, Rome, 1909-1914.

profession solennelle en 1663. Bientôt après, il prit une décision qui allait avoir une influence notable sur le reste de sa vie: il adhéra à la réforme qui se faisait jour dans son ordre et dont le centre était le couvent de Sainte-Marie-de-la-Santé à Naples. Il demanda donc de parfaire ses études à Saint-Thomas, à Naples, parmi les réformés. Il y obtint «le lectorat» et y enseigna avec succès, d'abord les arts, ensuite la théologie. Il était aussi maître des clercs, ce qui témoigne pour sa spiritualité et son esprit monastique. Entre-temps, il s'était spécialisé dans le thomisme¹³). En 1677, au chapitre général, il soutint brillamment des thèses qui lui valurent le titre de maître en théologie. Non seulement il possédait la doctrine, mais il avait aussi l'art de la communiquer aux autres, s'exprimant facilement, clairement, agréablement tant en classe qu'en église.

Sous Innocent XI, pape rigoriste et réformateur, Ferrari fut transféré de Naples à Bologne pour y devenir «régent» des études et promouvoir la réforme monastique. A nouveau, il se fit remarquer, si bien qu'en 1688, le pape l'appela à Rome pour y remplir la fonction de maître du Sacré Palais¹⁴). Officiellement, il finissait sa carrière dans son ordre monastique pour en commencer une autre dans la curie romaine.

L'ambiance romaine

En 1688, arrivant à Rome, le nouveau maître du Sacré Palais devait s'y sentir à son aise. Il y rencontrait beaucoup de personnes qui partageaient son idéal de sainteté, de rigorisme et de réforme ecclésiale et monastique; pour commencer, à la tête de son ordre religieux, le Père Antonin Cloche¹⁵), un Français qui résidait déjà depuis 1671 à la curie généralice, d'abord comme *socius* du général, ensuite, à partir de 1686, comme général lui-même. Il s'agissait d'un homme remarquable, sincèrement préoccupé du sort de son institut et même tout particulièrement du succès du thomisme¹⁶), qu'il devait favoriser prudemment à travers les

¹³) Concina (pp. 4-5) raconte comment le maître général Rocaberti soumit le jeune Ferrari à un examen rigoureux sur la *Summa*, et combien il s'étonna du résultat.

¹⁴) Concina, 11-12.

¹⁵) Sur Antonin Cloche, général des dominicains de 1686 à 1720, voir *Catholicisme hier, aujourd'hui, demain*, II, 1255; et A. MORTIER, *Histoire des maîtres généraux de l'ordre des Frères Prêcheurs*, VII, 1914, 207-302.

¹⁶) Remy COULON, *Le mouvement thomiste au XVIII^e siècle. Le R^m P. Antonin Cloche et le cardinal Casanate*, dans *Revue thomiste*, 19 (1911), 421-444; 628-650. Cloche concentra toute son attention sur les études et particulièrement sur l'enseignement de saint Thomas. A partir de 1686 (sous l'influence de Ferrari?), ses ordonnances vont se succéder. Il recommande aux étudiants de s'assimiler la doctrine thomiste jusqu'à la lettre.

écueils que lui dressaient le molinisme et l'antijansénisme¹⁷). Entre lui et Ferrari, ce religieux éminent, il devait exister une entière confiance sur le terrain du monachisme, de la spiritualité, de la doctrine, de l'attachement à l'Ordre, au Saint-Siège, à l'Église.

Au palais pontifical, où il réside désormais, Ferrari rencontre le pape Innocent XI¹⁸), qui achève déjà la dixième année de son pontificat (1676-1689). Ce saint pontife — il ne sera, pour cause, béatifié qu'en 1953 — était rigoriste comme Ferrari. En 1679, il avait, sans épargner les jésuites¹⁹), condamné 65 propositions laxistes²⁰); comme lui, il était réformateur, surtout de la curie romaine elle-même, qu'il voulait guérir du népotisme; il était surtout, au grand regret de Ferrari, la victime de Louis XIV, qui, au faîte de sa puissance et de ses prétentions, voulait profiter des affaires de la Régale, des Corses, des Quartiers, pour mettre le pape à sa merci; et qui, dans le même but, osa, dans la Déclaration du clergé (1682), imposer à l'Église de France une doctrine radicalement antiromaine. Naturellement, Ferrari a admiré la résistance tenace de ce pape courageux qui, à un certain moment, ne recula pas devant l'usage de l'excommunication²¹). Au contraire, Ferrari doit avoir conçu pour ce roi audacieux une aversion profonde, qui devait encore durer à l'époque de l'*Unigenitus*.

¹⁷) A. MORTIER, *Histoire des Maîtres-généraux des Frères Prêcheurs*, consacre dans son t. VI un chapitre (pp. 224-235) à l'attitude que prit Cloche en face du jansénisme et du gallicanisme. L'anonyme correspondant romain du P. de Montreuil, Oratorien, écrit de Rome le 23 septembre 1743: «... le Général de cet ordre a souvent assisté à l'examen du livre censuré [de Quesnel]. Avant la publication de la constitution, notre saint-père le pape prit lui-même la peine de vérifier avec lui toutes les propositions pour voir si en toutes le latin était conforme au français. Le bruit court que ce Père a mis tout en œuvre pour empêcher que cette constitution ne parût, et que dans les diverses congrégations qui se sont tenues pour cela, le cardinal Ferrari, dominicain, a presque toujours été opposé au cardinal Fabroni. Mais [qui] est-ce qui peut savoir tout cela»; Paris, Bibliothèque de Port-Royal, fonds Le Paige, 410, n° 69.

¹⁸) Quant à Innocent XI, il suffira de renvoyer à L. von PASTOR, *Storia dei Papi*, t. XIV, Rome, ristampa, 1943; ajoutons-y cependant un livre récent de Raymond J. MARAS, *Innocent XI, pope of christian Unity*, Notre Dame, Indiana 1984. Notons qu'Innocent XI, quoique tenu de son temps pour «janséniste», a été béatifié en 1965; *Bibliotheca Sanctorum*, VII (1966), 848-856.

¹⁹) En 1677 et en 1680, il fut question de soumettre l'admission de nouveaux novices à l'autorisation pontificale; cf. A. LATREILLE, *Innocent XI, pape «janséniste», directeur de conscience de Louis XIV*, dans *Cahiers d'histoire*, 1 (1956) 9-39, plus spécialement à la p. 14.

²⁰) En condamnant le 2 mars 1679, 65 propositions laxistes (cf. DENZIGER, *ENCHIRIDION*) le pape allait provoquer une terrible réaction de la part des antijansénistes, avec des conséquences funestes et durables. Il allait lui-même passer pour un janséniste.

²¹) Marc DUBRUEL, *l'Excommunication de Louis XIV, 16-18 novembre 1687*; dans *Études [des jésuites]* 137 (1913), 609-35.

Au moment d'arriver à Rome, Ferrari devait retrouver encore chez plusieurs conseillers pontificaux l'esprit de feu les cardinaux Jean Bona²²), mort en 1674, et Michelange Ricci²³), disparu en 1682, l'année où décéda aussi le fameux Augustin Favoriti²⁴), secrétaire aux breffs, qui tous les trois exercèrent leur influence sur la curie. Cet esprit, Ferrari le retrouvait encore, notamment, en plusieurs prélats dont les noms méritent d'être mentionnés :

— Antoine Pignatelli, qui, dans la ligne du pape Odescalci, allait occuper le siège pontifical de 1691 à 1700 (Innocent XII);

— Prosper Lambertini²⁵), homme aux idées larges qui, sous le nom de Benoît XIV, occupera le Saint-Siège de 1740 à 1758;

— Jérôme Casanate²⁶), prélat très influent sous Innocent XII, très lié aux dominicains auxquels il confiera sa bibliothèque — la *Casanatense*, qui fonctionne toujours — pour y ériger une académie thomiste;

— Laurent Casoni²⁷), Napolitain lui aussi, très influent sous Innocent XII, beaucoup moins sous Clément XI; et finalement

— Joseph-Marie Tomasi, un théatin napolitain, savant liturgiste, cardinal en 1712, béatifié en 1803²⁸).

Même parmi les jésuites, Ferrari trouve un contact facile. C'est plutôt étonnant car, normalement, les tenants du molinisme et du thomisme ne sympathisent pas entre eux. Sous Clément VIII et Paul V, les *Congregationes de auxiliis* avaient donné lieu à des heurts qui, un siècle plus tard, n'étaient pas encore oubliés. Les jésuites craignaient toujours une éventuelle reprise de ces *Congregationes* où le molinisme

²²) L. CEYSENS, *Le cardinal Jean Bona et le jansénisme*, dans *Benedictina*, 10 (1956), 79-119; 266-327.

²³) *Hierarchia catholica*, V, 12.

²⁴) Sur Favoriti, voir *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, XVI, 764-765.

²⁵) Le 3 juillet 1756, au chapitre général des dominicains, le pape Benoît XIV rappela avec reconnaissance ses rapports d'autrefois avec Ferrari; COULON, 243; CONCINA, 96-97.

²⁶) Cf. *Dizionario biografico degli Italiani*, XXI, 144-147.

²⁷) Cf. *ibid.*, XXI, 407-415.

²⁸) A ce bienheureux théatin, grand savant surtout dans l'histoire de la liturgie, suspecté de sympathie pour le jansénisme, le *Regnum Dei ... Collectanea Theatina* a consacré un numéro spécial, 5 (1949), 153-338; cf. A. OLIVER, *El B. José M. Tomasi y el Jansenismo*, *ibid.*, 9 (1953), 27-51; *Bibliotheca Sanctorum*, XII, 530-533. Josephus CATALANO, *De Magistro Sacri Palatii apostolici libri duo*, Fulgoni, 1751, 186, écrit: «... Fuit certe semper Ferrarius vir apprime doctus aeque ac pius, viroque amicitia delectabatur qui vere docti ac pii essent, inter quos fuit celebris R.E.C. Thomasius...»; CONCINA, 95.

avait effleuré la condamnation, et qui étaient restées ouvertes²⁹); les dominicains, sachant que les jésuites profitaient de leur action anti-janséniste pour miner le thomisme³⁰), se démenèrent pour faire publier la bulle qui avait été préparée sous Paul V³¹).

Mais en arrivant à Rome, Ferrari trouve à la tête de la Compagnie, Thyse Gonzalez, un Espagnol, en fait donc un compatriote (au sens large)³²), qui n'a pas été normalement élu mais, pour son antiprobabilisme imposé par Innocent XI. En réalité, ce général est aussi anti-janséniste qu'antiprobabiliste. Quand, vers 1690, il aura des difficultés avec ses confrères à cause de son antiprobabilisme, il se souviendra du maître du Sacré-Palais, connu pour son rigorisme. Pour finir, les deux parties des jésuites recourront à lui, croyant trouver en sa personne un arbitre sage et impartial³³). D'ailleurs, on s'adresse à lui de tout côté, même de très loin, pour toutes sortes d'affaires. En passant, nous en mentionnerons quelques-unes qui feront mieux comprendre l'attitude que Ferrari prendra dans l'affaire de l'*Unigenitus*.

Le Maître du Sacré-Palais en action

Par suite de circonstances exceptionnelles, le prédicateur apostolique étant tombé malade, Ferrari commence ses activités romaines par une série de sermons devant la cour pontificale. Son éloquence limpide et sa doctrine rigoriste gagnent le cœur des assistants³⁴). Mais la

²⁹) *Dictionnaire de théologie catholique*, X, 2154-2166.

³⁰) Cf. A. MORTIER, *Histoire des Maîtres généraux des Frères prêcheurs*, VII, 224-237. Encore en 1651-1653, lors de la préparation de la bulle *Cum occasione*, cette défiance réciproque s'était manifestée. En 1712-1713, moins visible, elle existait toujours. Sous Benoît XIII, pape de leur ordre, les dominicains feront renforcer leur position en face de la bulle *Unigenitus*; cf. PASTOR, *STORIA*, XV, 567-575; Joseph BRUCKER, *Bref « Demissas preces » de Benoît XIII*, dans *Études*, 50 (1890), 28-53.

³¹) C'est sous Benoît XIV, pape aux vues larges, que le P. Concina essaiera de faire publier la bulle *Gregis dominici*, qui avait été préparée sous Paul V pour condamner le molinisme; *Dizionario biografico degli Italiani*, XVII, 717.

³²) Sur Gonzalez, il existe une large littérature. Qu'il suffise de se référer à L. KOCH, *Jesuiten-Lexikon*, Paderborn, 1934, 716-718.

³³) Concina (pp. 15-17) consacre quelques lignes à cet épisode, et reproduit deux lettres que Thyse adressa à Ferrari (les 15 novembre 1691 et 14 mars 1692) ainsi que deux lettres de la part des assistants généraux (du 7 et du 9 septembre 1693).

³⁴) Le général Cloche allait écrire: «... Qua provincia sibi demandata adeo sapienter defunctus est ut Pontificem Maximum et purpuratos Patres suis concionibus mirifica Spiritus Sancti unctione perfusus per quadragesimalis temporis curriculum in admirationem rapuerit ...»; CONCINA, 90. En 1745, profitant de ses propres connaissances, Benoît XIV allait témoigner: «Facundia loquendi in eo erat incredibilis. Illius eloquentia amoena, fluens, aequabilis, cuiusque concitationis experts, simulque robusta et penetrans. Illius

prédication n'entre nullement dans la tâche du Maître du Sacré-Palais. Celui-ci exerce une fonction autrement importante, éventuellement même cardinalice. Par longue tradition, elle est réservée à un dominicain connu pour sa doctrine, car il passe pour le théologien du pape. Il s'occupe surtout des livres, devant les examiner pour les approuver ou les défendre. Il doit visiter les librairies et y enlever les ouvrages non autorisés. Il habite auprès du pape³⁵), et jouit de privilèges les uns réels, les autres honorifiques. De droit, il est membre du Saint-Office. C'est comme tel que Ferrari prend part à toutes les affaires qui sont traitées devant cette congrégation³⁶). Concina, et à sa suite Coulon, en mentionnent quelques-unes en particulier; e.a. celle des Rites chinois, dans laquelle les dominicains surtout s'opposent aux jésuites³⁷); celle du probabilisme, théorie qu'il n'approuve nullement³⁸); l'affaire du péché philosophique³⁹); celle du jansénisme en général et, en particulier, celle du formulaire, qui depuis longtemps pose un problème inextricable que Humbert Guillaume de Précipiano, le farouche archevêque de Malines, vient de ranimer en 1691-1692, en exigeant explicitement la foi sur le «fait». Sans doute Ferrari a-t-il alors soutenu les cardinaux du Saint-Office dans les mesures que, devant cette entreprise audacieuse, ils

sententiae aequae, moderatae et ab extremis omnino dissitae. In omni re prudentia matura, doctrina solida...»; CONCINA, 97. A sa mort, Ferrari laissa un volume de sermons; *ibid.*, 87 et 95.

³⁵) Le maître du Sacré-Palais, soldé par le Saint-Siège, habitait effectivement au palais pontifical, avec trois confrères: «un socius», docteur en théologie, et deux frères lais: TAURISANO, 29-30 et 59.

³⁶) Quant à la condamnation des livres, on trouvera un aperçu plus ou moins complet dans Joseph HILGERS, *Der Index der verbotenen Bücher*, Freiburg, 1904, pp. 434-442; à comparer avec REUSCH, *Der Index*, II, *passim*.

³⁷) Sur les Rites chinois, voir *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, XII, 731-741. De cette affaire, qui a duré très longtemps, Ferrari s'est beaucoup occupé. D'après Concina (p. 57-58), il a laissé un immense manuscrit: *Responsa theologica cardinalis Sancti Clementis [Ferrari] super questionibus de Ritibus sinensibus*. D'après Coulon (p. 247), ce volume fut d'abord conservé à Sainte Sabine, mais Benoît XIV (qui allait condamner les Rites) le réquisitionna pour la Bibliothèque vaticane; aujourd'hui, des copies existaient à Sainte Sabine et à Monte Cassino. Concina affirme (l.c.) la désapprobation de Ferrari.

³⁸) Cf. *supra*, les négociations dans l'affaire de Thyse Gonzalez. Ferrari s'occupa également de la doctrine probabiliste d'Antoine Terill, jésuite anglais, qui vécut et enseigna en Italie, et mourut à Liège en 1667 (cf. SOMMERVOGEL, VII, 1930-1931), dont l'ouvrage posthume *Fundamentum totius theologiae moralis, seu tractatus de Conscientia probabilis, in quo, qua ratione, qua auctoritate irrefragabili usus cuiusvis opinionis practice probabilis demonstratur esse licitus*, Liège, 1668, 613 pp.; «Quam doctrinam inauditam cardinalis Ferrarius quam forte profligavit»; COULON, 247.

³⁹) Ferrari laissa une *Disputatio adversus commentum probabilismi eiusque legitimum foetum, peccatum philosophicum*; cf. COULON, 247.

prennent particulièrement par les brefs et le décret de 1694⁴⁰); mais ceux-ci vont provoquer une croisade antijanséniste et conduire finalement aux bulles *Vineam Domini* (1705) et *Unigenitus* (1713).

Homme du tiers parti, conscient des manœuvres antijansénistes, Ferrari soutient certains hommes de valeur qui sont arbitrairement inquiétés comme jansénistes. En particulier, il prend fait et cause pour son confrère français Noël Alexandre, un historien méritant⁴¹), pour l'augustin italien Henri de Noris, un écrivain de format, qu'il conduira même au cardinalat⁴²), et pour Pierre Codde, vicaire apostolique de Hollande, dont il veut empêcher la déposition qu'exige le terrible Fabroni⁴³.

Tout en étant au service du Saint-Siège, Ferrari n'oublie pas les intérêts de son Ordre, non pas pour le favoriser, mais pour le réformer. En 1694, il réussit à faire ériger la province réformée de Sainte-Sabine à Rome et de Saint-Marc à Florence⁴⁴). En 1696, après avoir servi finalement le Saint-Siège pendant huit ans, Ferrari reçoit sa récompense.

Le cardinal

En raison de ses difficultés avec Louis XIV, Innocent XI ne fit,

⁴⁰) Voir L. CEYSSENS, *L'introduction du formulaire antijanséniste en Belgique. Premier essai (1692-1694)* dans id., *Jansenistica. Études*, IV, Malines 1962.

⁴¹) Anton HÄNGGI, *Der Kirchenhistoriker Natalis Alexander*, Fribourg, 1955, passim et plus particulièrement pp. 352-353.

⁴²) Les antijansénistes attaquèrent surtout au Saint-Office, l'*Historia pelagiana* de Noris. Concina écrit (p. 17): «Non est quod hic recenseam luculentissima et ineluctabilia argumenta quibus praefatam historiam a vanis commentis, conviciis, et imposturis... vindicavit. Satis referre sit censuram... qua omnia obiecta labefactavit». C'est en défense de Noris que Ferrari émit également un jugement très sévère sur un livre (*Prodromus Velitaris*, 1676) que le jésuite français Honoré Fabri publia contre Noris, tout en l'attribuant au franciscain allemand Bruno Neusser (cf. L. CEYSSENS, *L'Action antijanséniste du P. Brunon Neusser*, dans *Franziskanische Studien*, 35 (1953), 401-411; cf. SOMMERVOGEL, III, 519: «Plura contumeliosa continet [*Prodromus*] in Norisium, in quo impugnando omnes leges christianae modestiae, caritatis et iustitiae excedit...»; COULON, 248; CONCINA, 18-19.

⁴³) A Rome, l'affaire de Codde était menée par l'irrésistible secrétaire de la propagande, le futur cardinal Charles Augustin Fabroni, devant qui, ici comme ailleurs, Ferrari dut céder; cf. CEYSSENS, *Autour de la bulle Unigenitus: le Cardinal Augustin Fabroni*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 52 (1982) 31-82. L'attitude de Ferrari dans l'affaire Codde se manifeste particulièrement dans le jugement qu'il porta sur l'opuscule *Moralis practica jansenismi* du singulier franciscain Louis Hennepin, soi-disant découvreur du Mississipi: «quem fuse ostendit imposturis, calumniis et conviciis refertum; recoctam crambem recoquere, rancidam, insulsamque jansenismi calumniam probatissimis atque in dignitate constitutis catholicis viris de more impingere»; cf. CONCINA, 62; COULON, 247.

⁴⁴) Cfr. COULON, 243.

pendant son long pontificat, qu'une seule promotion de cardinaux: le 1^{er} septembre 1681, lorsqu'il en créa 43. Ferrari, encore au début de sa carrière, n'en fut naturellement pas, et dans son humilité, il devait déjà souhaiter de n'en être jamais. Alexandre VIII, un vieillard en réaction contre son prédécesseur, ne devait pas non plus penser au maître du Sacré-Palais qui, d'ailleurs, n'avait encore que trois ans de service à la Curie. Mais Innocent XII, qui suivait les directives de son dernier homonyme et qui sut estimer le dominicain réformateur, le comprit dans sa première promotion (12 décembre 1695)⁴⁵).

Certes, le nouveau cardinal méritait cette dignité, mais il ne semble pas que tout le monde, — pas même l'ensemble des dominicains — se soit réjoui de cette nomination. Quatre ans plus tard, l'abbé Gabriel de Chanterac, neveu de Fénelon, allait fournir à son oncle une note sur le cardinal Ferrari, qui mérite d'être lue dans son contexte:

«Le cardinal Ferrari, ou de Saint-Clément, est regardé comme le théologien du sacré collège. Il suit en tout la doctrine de saint Thomas, mais on ne voit point qu'il prenne aucun parti dans toutes ces disputes qui divisent nos écoles à présent, et paraît même opposé à tout esprit d'entêtement et de cabale. Sa piété édifie; il conserve toute l'austérité de la réforme des Dominicains dans sa table, dans ses habits, dans ses meubles; il paraît en tout un simple religieux. On ne le croit point malfaisant, mais l'on n'a pas une grande idée de son génie naturel, et les Dominicains mêmes ont ce mal de cœur contre le Pape, de ce que, voulant choisir un cardinal de leur ordre, il ait préféré Ferrari à plusieurs autres qui auraient mieux soutenu, disent-ils, cette dignité: mais il est certain que sa vertu le distinguait de tout le reste»⁴⁶).

Ces dominicains peu heureux de cette promotion furent sans doute des non-réformés. Ferrari, le réformateur, restait sous la pourpre le dominicain humble et mortifié qu'il avait toujours été⁴⁷). Innocent XII,

⁴⁵) *Concina*, p. 22-23, raconte: lorsque pendant une session du Saint-Office, la nouvelle arriva que, parmi les membres de cet institut, seul le P. Noris avait été promu, Ferrari ... «summas Deo exultabundus gratias agit, et regis prophetae Davidis versiculis saepius canit: Laqueus contritus est et nos liberati sumus. Dum haec cum Deo colloquebatur, intelligit se quoque institutum cardinalem. In luctum et gemitus versum continuo gaudium est ...».

⁴⁶) FÉNELON, *Œuvres*, X, 19. D'après Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Boislille, XXX, 212: «Sa vertu et son rare savoir l'avait élevé à la pourpre et il l'avait honorée, fort employé dans les diverses affaires»; cf. CONCINA, 22-36 et 90.

⁴⁷) Son général Cloche allait écrire: «Factus est cardinalis dignitate, titulis et honoribus; caeterum modestia, pietate aliisque virtutibus idem prorsus qui antea religiosus. Eamdem in victu, cultuque parsimoniam retinuit, eamdem a festo Sanctae Crucis usque ad Pascha indictam jejuniorum legem, abstinentiam a carnibus, interioris vestitus asperitatem

en le créant cardinal, lui adressa une devise qui compterait encore à l'époque de l'*Unigenitus*: «Rappelle-toi toujours que nous t'avons élevé à cette dignité afin que dans les Congrégations dont vous ferez partie, vous défendiez fortement et intrépidement la vérité et la saine doctrine»⁴⁸).

En effet, devenu titulaire de Saint-Clément, Ferrari fut bientôt membre de plusieurs congrégations: Saint-Office, évêques et réguliers, Concile, avec l'Index, dont plus tard il sera même le préfet. Il faut y ajouter également la Propagande, où il fera au moins partie de la commission spéciale créée pour l'affaire Codde, que nous avons déjà mentionnée. Il appartiendra également à la Commission du méridien, instituée par Clément XI pour préciser le calendrier grégorien⁴⁹).

Après sa promotion, Ferrari n'entre plus dans ces congrégations comme consultant, mais comme cardinal-juge. C'est ainsi que, dans l'affaire des *Maximes des Saints*, il devra présider les sessions des qualificateurs et des consultants, et que, pour finir, il devra, avec le cardinal Casanate, rédiger la sentence définitive. Dans cette besogne, Ferrari, homme simple et humble, modéré dans ses opinions, a dû, paraît-il, céder devant son collègue⁵⁰).

Il fut, naturellement, mêlé aux affaires relatives au jansénisme, e.a. à la préparation et même à la rédaction de la bulle *Vineam Domini*⁵¹),

sedulo observavit et a disciplinae regularis exercitiis, dum adhuc in monasterio esset, assuefecerat, ne latum quidem unguem usque ad extremum vitae periodum descivit»; CONCINA, 90.

⁴⁸) CONCINA, 23.

⁴⁹) Cf. G. BERTON, *Dictionnaire des cardinaux*, Paris, 1857, 107.

⁵⁰) Nous n'entrons pas dans le détail de cette matière qui a déjà donné lieu à d'abondantes études; cf. CONCINA, 60-62, où on trouvera l'extrait d'une lettre non datée de Fénelon à Ferrari; COULON, 244-245; FÉNELON, *Œuvres*, X, 131-133, et surtout J. ORCIBAL, *Le procès des Maximes des Saints devant le Saint-Office*, dans *Archivio italiano per la storia della pietà*, 5 (1958) surtout pp. 466-468. Fénelon n'avait pas une entière confiance dans le cardinal dominicain, du moins pour ce qui est de la cause des rites chinois; HILLENAAR, 188.

⁵¹) Le Roy écrit (p. 175): «... Le pape ... confiait aux cardinaux Ferrari et Gabrieli le premier travail d'élaboration»; sur Jean-Marie Gabrieli (Gabrielli), feuillant italien, voir *Dictionnaire de Théologie catholique*, VI, 984-985; FÉNELON, *Œuvres*, X, 186. D'après l'*Histoire du cas de conscience* (Nancy, 1705), les sept consultants du Saint-Office chargés de préparer la bulle *Vineam Domini* se réunirent le 25 janvier 1705, chez le cardinal Ferrari, en présence du cardinal Gabrieli et de l'assesseur Casoni. Ces consultants trouvèrent les deux propositions relatives au *Cas* scandaleuses, mais les cardinaux opinèrent qu'il ne fallait pas aller si vite; qu'on devait d'abord examiner de près ce que les papes précédents avaient décidé (p. 252). On peut croire que Ferrari fut parmi les cardinaux Marescotti, Carpegna, Nerli et «plusieurs autres», qui représentèrent au pape «qu'il n'y avait point de nécessité de publier la bulle et que le Saint-Siège s'était suffisamment expliqué sur cette affaire (p. 187).

dans laquelle, si on veut la lire à la lumière de l'époque, on distingue bien la mentalité tiers-parti, qui fut celle de Ferrari.

Il intervint aussi dans l'affaire de l'*Unigenitus*. De quelle manière? Nous voilà revenus à notre point de départ. Il faut repartir à la recherche.

D'avance, on croirait que notre cardinal, étant dominicain et par conséquent très attaché à la doctrine thomiste, devait se méfier de cette entreprise. Il n'a pas dû lui échapper que les principaux promoteurs de la bulle, les jésuites, cherchaient à imposer leur molinisme et à dénigrer le thomisme⁵²).

Le P. Daubenton⁵³) qui, assistant général à Rome, prépara efficacement les voies de la bulle, ne cache nullement ses intentions. Dans la lettre confidentielle que, la veille de la publication du document romain, il écrivit à son confrère français, on lit ce passage significatif:

«Vous concevez trop l'immensité des biens que doit produire ce nouveau décret [bulle] pour ne pas agir en conséquence. La doctrine de notre Société est à couvert d'insulte à l'avenir et celle de la Sorbonne [c.-à-d. l'augustinisme et le thomisme] est entièrement flétrie. Les docteurs de cette université, qui ont embrassé notre parti, sont à présent autorisés...»⁵⁴).

En bon jésuite, le P. Daubenton, soutenu et inspiré par Fénelon, avait voulu aller plus loin, même en venir à une condamnation explicite, mais le 26 mars 1712, seize mois avant la bulle, il avouait:

«Les dominicains sont trop puissants en ce pays [l'Italie] pour espérer qu'on les réduise à de justes bornes»⁵⁵).

Ce même père avait déjà écrit à Fénelon le 16 septembre 1713 (sept jours après la bulle):

«... Je crois que la condamnation de plusieurs propositions ne plaira pas aux thomistes. Je sais que quelques-uns se sont fort déclarés en faveur du livre [de Quesnel]; mais aussi le [nouveau]

⁵²) Il faut bien le noter, dans l'histoire de l'*Unigenitus*, comme dans toute l'histoire du jansénisme, jouent des intérêts différents; Louis XIV veut renforcer son emprise sur le clergé gallican; le pape, veut réduire le clergé gallican à reconnaître, à la manière des ultramontains, son autorité suprême et son infaillibilité personnelle; les jésuites veulent privilégier leur molinisme; les antijansénistes visent en général leurs intérêts particuliers, surtout des promotions.

⁵³) Voir notre étude sur Daubenton dans *Augustiniana*, 33 (1983), 330-382.

⁵⁴) Ibid., 369.

⁵⁵) FÉNELON, VIII, 57.

Maître du Sacré-Palais [Grégoire Sellery] et le secrétaire de l'Indice [Augustin Pipia] ont été vifs pour la censure»⁵⁶).

Pourquoi Daubenton, parlant de la part prise par les dominicains dans l'examen des 155 propositions, ne dit-il rien de l'attitude, plus importante, du cardinal dominicain? N'entendait-il pas les nouvelles qui couraient à Rome et que, nous l'avons vu, un correspondant anonyme communiquait dès le 26 septembre 1713, au P. de Montreuil à Paris:

«Le bruit court ...que dans les diverses congrégations... le cardinal Ferrari, dominicain, a presque toujours été opposé au cardinal Fabroni»⁵⁷).

Des nouvelles semblables, sans doute confirmées par d'autres correspondants romains, p.e. ceux de Noailles, sont entrées dans les histoires imprimées. Ainsi l'*Histoire du livre des Réflexions morales* écrit:

«On apprit encore que le cardinal Ferrari et M. l'Evêque de Porphyre [Lambert Ledrou, augustin belge, sacriste du pape], qui étaient proprement les seuls qui entendissent la matière, s'opposaient de toutes leurs forces à la censure précipitée que les autres voulaient faire de quelques propositions, que ceux-là soutenaient être la pure doctrine de saint Augustin et de saint Thomas: *Questo è la medesima dottrina di Sant' Tomaso*, avait-on entendu crier plusieurs fois au cardinal Ferrari...»⁵⁸).

Et encore:

«... L'affaire traîna néanmoins encore quelques mois par divers incidents et par l'opposition perpétuelle qu'il y avait entre les cardinaux Ferrari et Fabroni...»⁵⁹).

⁵⁶) Ibid., VIII, 184.

⁵⁷) Cf. supra note 17.

⁵⁸) *Histoire du livre des Réflexions morales*, (Amsterdam, 1723), I, 169. Sur l'attitude du P. Ledrou pendant l'examen des 155 propositions, cf. L. CEYSSENS et J.A.G. TANS, *L'Unigenitus à Rome. Les jugements théologiques portés sur les 155 propositions de Quesnel dénoncées au Saint-Office*, dans *Lias*, 8 (1981) 3-77; 269-306; L. CEYSSENS, *L'Unigenitus et sa préparation à Rome*, dans *Antonianum*, 59 (1984) 219-307.

⁵⁹) *Histoire du livre des Réflexions*, I, 170. Aux pp. 168-169, on lit encore: «Malgré le secret rigoureux du Saint-Office... il transpira au commencement d'octobre [l'examen avait commencé au début de juin] par des voies sûres que presque tous les examinateurs convenaient que des 155 propositions dénoncées la plupart demandaient explication et que sur plusieurs ils ne répondaient que par un *explicitur* ou un *transeat*. On apprit encore que le cardinal Ferrari et M. l'Evêque de Porphyre [Ledrou], qui étaient les seuls qui entendissent la matière, s'opposaient de toutes leurs forces à la censure précipitée que les autres voulaient de quelques propositions que ceux-là soutenaient être la pure doctrine de saint Augustin et de saint Thomas: «*questo è la dottrina medesima di San Tomaso*», avait-on entendu crier plusieurs fois au cardinal Ferrari...»; cf. I, 175.

Dans un coup d'œil plus large, les *Anecdotes* (II, 19) s'expriment dans le même sens:

«On regardait Ferrari comme l'ornement du Sacré-Collège, et l'exemple de la Cour romaine. Innocent XII, qui l'avait fait cardinal et connaissant tout son mérite, lui avait donné part aux plus considérables affaires, et particulièrement à la condamnation de la *Défense des nouveaux chrétiens* par le P. Le Tellier, quoiqu'on le sollicitât fort en faveur du livre. Il était bon théologien, moins versé néanmoins dans l'étude des Pères et des Conciles que dans la théologie scolastique et fidèle disciple de saint Thomas. Le pape d'aujourd'hui [Clément XI] l'avait fait entrer dans tout ce qui concernait la bulle *Unigenitus*; et quoique sur ces matières il pensât bien différemment de Fabroni, son caractère doux et modeste lui faisait proposer avec tant de simplicité ses sentiments que les impétuosités de son confrère l'emportèrent toujours sur ses raisons».

Dorsanne écrit dans son *Journal*:

«Il n'y avait de cardinaux à ces Assemblées des théologiens que Ferrari et Fabroni⁶⁰), qui n'étaient presque jamais du même avis. Ce qui est certain, c'est que pour lors la congrégation du Saint-Office était fort peu nombreuse, y en ayant d'anciens et d'incommodés qui ne pouvaient plus y assister, et celle qui se tenait toutes les semaines à la Minerve le mercredi n'était ordinairement composée que des cardinaux Ferrari, Fabroni, Ottoboni⁶¹) et des consultants».

Il faut ajouter cet autre passage:

«... La constitution fut signée le vendredi 8 septembre et elle fut publiée le lundi suivant, sans avoir été communiquée aux autres cardinaux et avoir couru *per manus*, comme c'est d'usage. Il n'y eut que les cardinaux Ferrari, Fabroni, Ottoboni et Albani qui en eurent communication. On sait combien le cardinal Ferrari y avait été opposé...»⁶²).

Ces affirmations hardies trouvent-elles quelque confirmation dans les sources directes du Saint-Office?

⁶⁰) Les réunions des théologiens chargés d'examiner les propositions dénoncées de Quesnel étaient effectivement présidées par Ferrari et Fabroni.

⁶¹) Dans les réunions des cardinaux se rencontraient assez régulièrement Ferrari, Sagripanti, Paolucci, Fabroni, Ottoboni. Spada en fut souvent absent. Voir notre étude *Jugements*; cf. n. 55.

⁶²) DORSANNE, *Journal*, I, 33-34.

Ferrari à l'examen des 155 propositions dénoncées de Quesnel

Comme cardinal, surtout comme cardinal du Saint-Office, Ferrari eut une vie très remplie. Il devait assister à toutes les «congrégations» (réunions) ordinaires; tant celles du mercredi, où le pape ne paraissait pas et où les théologiens (qualificateurs et consultants) avaient à dire (plutôt à lire) leur jugement sur les problèmes théologiques mis à l'ordre du jour; qu'aux réunions du jeudi, plus solennelles, que le pape présidait et où les cardinaux, à tour de rôle, devaient, sur les mêmes problèmes, réciter leur jugement motivé, le *votum in extenso*, qui pouvait être très développé, mais devait nécessairement finir sur une courte phrase concluante. C'était alors que les oreilles se dressaient et que le pape étendait sa droite vers la plume et l'encrier.

En outre, comme membre de la commission spéciale instituée pour l'examen des 155 propositions dénoncées de Quesnel, Ferrari dut également assister aux nombreuses réunions de celle-ci, en tout 22 pour les théologiens et 23 pour les cardinaux⁶³); elles pouvaient avoir lieu n'importe quel jour, même le samedi et le dimanche, et pouvaient être très longues, car pour aller vite, on voulait quelquefois liquider jusqu'à 6, 7, 8 et même 9 propositions par séance.

Même pour les 22 réunions des théologiens, Ferrari eut à se préparer sérieusement, parce que, avec Fabroni, il devait y présider et donc éventuellement diriger les discussions.

Quant aux 23 réunions des cardinaux, Ferrari eut à s'y préparer mieux encore⁶⁴). Car en face de ses collègues et du pape en personne, il devait, son tour venu, lire son *votum in extenso* et clairement énoncer sa conclusion. Il devait s'y sentir d'autant plus obligé que, pendant les très fréquentes absences du cardinal Spada, il se trouvait chef de file; il lui incombait, pour chaque proposition, d'ouvrir la série des jugements, de donner pour ainsi dire le ton aux autres, de leur indiquer la direction. Il devait se savoir particulièrement observé.

Dans son application, nous le savons, Ferrari ne se contentait pas de se pencher sur les textes tels qu'ils avaient été offerts aux examinateurs; il voulait les considérer dans leur contexte⁶⁵). Il devait donc

⁶³) Les théologiens se réunirent 22 fois, du 6 juin au 22 décembre 1712; les cardinaux s'assemblèrent avec le pape 23 fois, du 9 février au 8 août 1713.

⁶⁴) Rappelons l'expression forte de Concina: «Quarum [propositionum] examini ac sedulae discussioni vires omnes ac labores intendit». Le Ms. Vatican latin 12028-12039 en est une autre preuve convaincante.

⁶⁵) Par exemple, quant aux propositions 144-155, Ferrari s'exprime: «attento contextu potest praetermitti», opinion que le pape rejoint: «saltem ex contextu potest

continuellement manipuler les petits volumes de Quesnel, y retrouver les «réflexions» mises en cause sur tel ou tel passage de l'Écriture, dont il fallait en outre contrôler l'originalité dans la Vulgate et la fidélité de la traduction latine dont usait la bulle, car les *Réflexions* étaient écrites en français. Après un tel travail préparatoire, il fallait s'occuper de l'aspect théologique; prononcer un non-lieu ou préciser, par une censure appropriée, le degré d'erreur et finalement rendre tout cela dans un *votum* relativement bref et clair. Cette élaboration devait prendre un temps notable, d'autant plus que, — nous l'avons dit — pour aller vite, les séances se suivaient souvent à brève échéance et que, pour chacune, plusieurs propositions, même six, sept, huit, exceptionnellement neuf propositions se trouvaient à l'ordre du jour. Rien d'étonnant si, d'après Concina, Ferrari y travailla de jour et de nuit. Heureusement, avec une dispense spéciale du pape quant au secret du Saint-Office, Ferrari peut se faire aider par deux théologiens et un secrétaire.

Relisons Concina:

«Quarum [propositionum Quesnellianarum] examini et sedulae discussioni vires omnes ac labores intendit Noster, et diu noctuque animum appulit».

Le fruit de ce travail assidu fut, Concina nous l'assure: «scripta prolixa... summa doctrina et ampla eruditione referta...⁶⁶⁾).

A ces écrits, le pape allait s'intéresser à la mort du cardinal; nous en parlerons.

Quant aux frictions entre Ferrari et Fabroni, dont parlent les auteurs, elles ne semblent pas avoir été scripturaires, mais orales. Elles auront donc eu lieu soit dans les premières sessions du Saint-Office, soit dans les secondes⁶⁷⁾.

Durant les premières (du début de juin jusqu'à la fin de décembre 1712), les 9, plus tard 8 théologiens se réunirent à la Minerve, nous l'avons dit, sous la présidence de Ferrari et de Fabroni, pour formuler leurs avis sur les 155 propositions.

Les documents disponibles quant aux premières sessions nous perpraetermitti»; de fait, la proposition ne fut pas reprise dans la bulle; 153/155; Ferrari juge: «ut iacet in libro et attento contextu praetermittenda». Le cardinal fut seul de cette opinion et la proposition deviendra la 99e des 101.

⁶⁶⁾ CONCINA, 58; cf. supra.

⁶⁷⁾ Visiblement, pendant l'examen, on a voulu influencer Ferrari. Par exemple, quant à la proposition 130/155 - 84/101, le pape ne rapporta pas, comme d'habitude, le jugement de Ferrari, mais nota: «Ferrari se remisit nostrae sententiae», ce qui devait avoir eu lieu *post factum*, Ferrari s'étant prononcé avant le pape.

mettent bien de découvrir les dissentiments qui surgirent entre les théologiens, mais non pas ceux des deux présidents entre eux. Cependant, il est permis de croire que leurs interventions devaient provoquer des heurts, même d'autant plus facilement que Ferrari était un homme timide et modeste, et que Fabroni, par contre, se montrait impétueux et dominateur. Les secondes sessions durent offrir d'autres occasions de frictions. Dans ces sessions, tenues sous la présidence du pape, en présence de tout le personnel du Saint-Office (dont fit également partie le P. Cloche, général des dominicains)⁶⁸), Ferrari eut, à son tour de rôle, à exprimer son opinion.

Le cardinal Spada ne se présentant que très rarement, c'était à Ferrari — rappelons-le — d'ouvrir la récitation des avis. Après lui, c'était au tour de Sagripanti, puis de Paolucci et puis de Fabroni. Ce dernier pouvait donc facilement profiter de ce recul pour attaquer l'avis donné par Ferrari.

Considérons un instant les jugements proférés par notre cardinal.

En général, Ferrari se montre plus modéré que ses collègues, que Fabroni surtout. Voici quelques exemples relatifs à plusieurs propositions⁶⁹):

— Proposition 17/155 - 11/101: Ferrari la trouve seulement suspecte d'hérésie; tous les autres cardinaux la jugent hérétique, sans plus. Entre ces deux jugements, il y a un abîme, l'hérésie étant, selon le Saint-Office, le délit le plus grave, exigeant des peines inexorables.

— Proposition 28/155 - 25/101: Ferrari prononce un non-lieu; les autres impliquent l'hérésie: suspecte ou proche de l'hérésie.

— Proposition 14/155 - 13/101: Ferrari prononce encore un non-lieu; Fabroni la trouve erronée, proche de l'hérésie, sentant très fort l'hérésie.

— Proposition 29/155 - 12/101: Ferrari répète son non-lieu, alors que Fabroni la trouve malsonnante, proche de l'hérésie.

— Proposition 13/155 - 7/101: Ferrari opine: *suspecta de errore, scandalosa, piarum aurium offensiva*; Fabroni, réagissant, la juge: *impia, blasphema, erronea, haeresi VALDE proxima*.

— Proposition 14/155 - 13/101: Ferrari renouvelle son non-lieu.

⁶⁸) Daubenton écrivit le 15 septembre 1713: S'y «sont trouvés, outres les théologiens... tous les consultants du Saint-Office, le commissaire du Saint-Office, dominicain, le général des dominicains et plusieurs prélats»; voir mon étude sur Daubenton, 380; cf. 381.

⁶⁹) Voir CEYSSENS-TANS, *Les jugements théologiques portés sur les 155 propositions*, dans *Lias*, 8 (1981) 3-77; 269-306.

Fabroni renforce la note: *suspecta de haeresi, haeresim summopere sapiens*⁷⁰).

En somme, Ferrari prononce volontiers des non-lieu. Les cas sont différents. Il arrive qu'il soit seul de ce sentiment (propositions 16/155 - 108/101); ou seul avec le pape (proposition 1/155 - 2/101); ou seul avec un autre cardinal (proposition 7/155 - 0/101); mais on le trouve aussi d'accord avec trois autres cardinaux (proposition 8/155), ou avec quatre cardinaux (proposition 33/155 - 0/101). Au total, Ferrari veut, par ses non-lieu, sauver 86 propositions, alors que la bulle n'en omettra que 54. Celle-ci contenait donc 32 propositions que Ferrari aurait voulu sauver. En fin de compte, regretta-t-il une bulle si sévère? Craignit-il une condamnation du thomisme? Défendit-il le thomisme contre quelque censure?

Examinons un instant ses jugements sur les nombreuses propositions plus ou moins relatives à la grâce efficace par elle-même, laquelle était la thèse si énergiquement et quasi victorieusement soutenue par les dominicains aux *Congregationes de Auxiliis*, mais qui, prétendument, avait été blâmée dans les cinq propositions condamnées par Innocent X et Alexandre VII, et qui depuis lors était restée une pierre d'achoppement.

A l'égard de ces propositions quesnellienues, l'attitude de Ferrari n'est ni claire ni constante. Quant aux propositions:

- 16/155 - 18/101: Ferrari prononce un non-lieu, à moins qu'on ne doive supposer que Quesnel n'admettait pas la grâce suffisante;
- 17/155 - 21/101; 20/155 - 22/101; 25/155 - 15/101; 27/155 - 11/101; 36/155 - 2/101; 39/155 - 3/101; 40/155 - 4/101; Ferrari les trouve suspectes d'hérésies;
- 36/155 - 2/101: suspecte d'hérésie et dangereuse pour la foi;
- 34/155 - 14/101: douteuse;
- mais 38/155 - 1/101, Ferrari la trouve nettement hérétique. Ailleurs

⁷⁰) Le pape lui-même hésita: «nos suspendimus iudicium et diximus non dimittendam [cf. Ferrari] sed relinquendam [pour y revenir éventuellement plus tard] ... et non insistendum in contextum, utpote interpretabilem in sensu catholico»; *ibid.*, 29. Les théologiens de leur côté avaient presque tous été très sévères: «haeretica», avec des variantes:

- Gervasi : «ut iacet dimittenda, in sensu auctoris suspecta de haeresi»;
- Selleri : «in sensu auctoris haeretica, absolute tamen prolata, sana»;
- Tedeschi : «dimittenda»;
- Ledrou : «non constat de eius sensu ad affectum eam censurandi et potest habere sensum sanum»; *l.c.*

cependant, il répète ses non-lieu, alors que les autres juges, théologiens et cardinaux, laissent pleuvoir la note hérétique.

En somme, Ferrari n'oublie pas de défendre les grandes thèses du thomisme, mais durant l'examen des propositions, il semble avoir subi l'influence de ses collègues antijansénistes. A-t-il fini par croire que Quesnel voulait effectivement nier la grâce suffisante — ce qui était faux —, ou pousser l'efficacité de la grâce jusqu'à nier la liberté humaine, ce qui était encore faux? Surtout, ne craint-il pas en conscience et davantage en face du pape et de ses collègues, surtout du véhément Fabroni, de sembler contrevenir à la condamnation des cinq propositions de Jansénius si solennellement flétries par Innocent X et Alexandre VII, qui avaient fixé la foi orthodoxe?

Quoiqu'il en soit, parue contre son gré, la bulle ne le lâchera plus.

Membre de la seconde Commission spéciale (de 1714)

Conformément aux appréhensions de nombreux cardinaux qui avaient averti le pape, contrairement aux prévisions téméraires des auteurs de la bulle, celle-ci provoqua aussitôt les plus graves difficultés, surtout en France, même dans l'Assemblée extraordinaire convoquée pour préparer cette publication exemplaire, dont le roi s'était d'avance porté garant devant le pape. Ces difficultés furent surtout relevées par des écrits irréfutables qui montraient, à l'aide de juxtapositions, comment l'*Unigenitus* condamnait des énoncés qu'on retrouvait explicitement dans les textes les plus vénérables. A Paris, les chefs de l'Assemblée avouaient qu'ils suaient sang et eau pour réfuter ces attaques⁷¹).

A Rome, pour y pourvoir, Clément XI institua au mois de mars 1714 une nouvelle commission particulière, ou plutôt il renouvela la précédente⁷²). Ferrari, qui y fut repris, n'y rencontra que trois nouveaux collègues: J.B. Tolomei, un jésuite certes, mais éloigné d'un molinisme radical⁷³); François-Marie Casini⁷⁴), un capucin, mais qui ne ressem-

⁷¹) L. CEYSSENS, *Autour de la bulle Unigenitus. Son acceptation par l'Assemblée du Clergé*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 80 (1985), 397.

⁷²) Voir une lettre de Daubenton à Fénelon datée du mois de mars 1714; FÉNELON, VIII, 230-231. Voir aussi *Anecdotes* (édit. 1744), II, 17-20, où on trouvera une appréciation sur chaque membre de cette commission.

⁷³) Cf. R.G. VILLOSLADA, *Storia del Collegio Romano*, Rome, 1954, passim. Les *Anecdotes*, II, 19, donnent ce portrait: «Tolomei tint à Fabroni par la reconnaissance et par l'amitié. C'est à lui, dit-on, qu'il est redevable de son élévation au cardinalat, outre qu'ils sont tous deux de même patrie et de même ville. Quoiqu'il ait peu de force et de solidité dans l'esprit, il n'a pas laissé d'étudier beaucoup, surtout les matières de controverses; il en a même voulu faire imprimer un livre qui fut rejeté par les examinateurs. Il a

blait en rien au vaniteux et prétentieux P. Timothée de la Flèche⁷⁵), Annibal Albani, neveu du pape⁷⁶). Mais Ferrari y rencontre toujours le cardinal Fabroni qui, malgré tout, continue à dominer le pape et la nouvelle Commission spéciale, ce qui aura sa répercussion sur Ferrari. Les *Anecdotes*, II, 19, notent :

«Quoique sur ces matières [de la bulle] il pensât bien différemment de Fabroni, son caractère doux et modeste lui faisait proposer avec tant de simplicité ses sentiments, que les impétuosités de son confrère l'emportaient toujours sur ses raisons». Nous aurons à y revenir.

Au sein de cette commission, Ferrari travaillera dans une atmosphère déprimante, et cela pas seulement à cause de la prépondérance de Fabroni; en effet, les difficultés les plus invraisemblables que pouvait susciter la bulle passeront sous ses yeux, par ses mains et à travers son cœur si dévoué et sensible, où elles auront des répercussions funestes. Sans doute, de plein gré, Ferrari aura collaboré avec ses nouveaux collègues à modérer le pape dans ses réactions contre les évêques de

du goût pour la tradition et pour la doctrine des saints Pères, mais il ne l'entend pas assez pour en juger tout à fait sainement, soit manque de pénétration et de justesse, soit à cause des maximes qu'il a pu prendre tant qu'il a demeuré sous l'habit de jésuite, dont pourtant il n'a pas les préventions ordinaires. On loue sa modération et sa piété, mais il ne passe pas pour bien capable d'affaires importantes».

⁷⁴) Paolino CARLINI, *Francesco Maria Casini (1648-1719). Un restauratore della oratoria italiana*, Roma, 1969.

⁷⁵) L. CEYSSENS, *Autour de la bulle Unigenitus. Le P. Timothée Pescherard de la Flèche*, dans *Collectanea franciscana*, 53 (1983) 281-300.

⁷⁶) Voir L. CEYSSENS, *Autour de la bulle Unigenitus. Les essais d'accommodement (1714-1750)*, dans *Antonianum*, 60 (1985) 343-395.

Voici le portrait que les *Anecdotes*, II, 17, donnent de ce cardinal: «On ne pouvait pas espérer beaucoup d'Albano, qui n'a point d'autre éducation que celle que donnent les jésuites à leurs pensionnaires dans le séminaire romain, d'où il a tiré le peu qu'il sait de philosophie et de théologie scolastique. Ce qu'il a de vivacité d'esprit n'a rien d'élevé ni de solide; d'ailleurs il n'aime point l'étude ni l'application aux affaires sérieuses; il lui faut ordinairement du jeu ou de la bonne chère». En 1704, ayant perdu une forte somme au jeu, Annibal encourut une réprimande de son oncle; PASTOR, *Storia*, XV, 13.

En vue de ce que nous aurons à dire plus loin, mentionnons encore le secrétaire de la seconde Commission spéciale, Vincent Antoine Alamanni Nasi; cf. *Dizionario biografico degli Italiani*, I, 573-574. Élève du Collegio romano, neveu d'Angelo Alamanni, professeur et recteur du même Collegio, ami et correspondant de Fénelon (à qui il rendit visite à Cambrai); «livré depuis son enfance à la Société; il a demeuré longtemps pensionnaire au Collège romain que ces pères gouvernent; on croit qu'il y avait une place gratuite; c'est un esprit fort borné, peu instruit, fort intrigant, et rempli de lui-même. Comme on n'a pour lui dans Rome nulle estime, on fut irrité de ce choix... d'un jeune homme sans science, sans expérience et sans génie, mais les politiques éclairés ne s'étonnèrent point que le cardinal Fabroni, ayant la surintendance de cette négociation et voulant la conduire à son gré, eût fait choisir un secrétaire dont il fut entièrement le maître»; *Anecdotes*, II, 20.

l'Assemblée, même contre les 40 de la majorité, dont la soumission lui semblait loin d'être entière, et à l'amener à leur adresser, malgré tout, un bref élogieux⁷⁷).

Quelle attitude adopta-t-il à l'égard de son collègue Noailles, archevêque de Paris, qui, victime de la bulle, ne voulut pas la publier sans l'accompagner d'explications, de préférences pontificales?

De telles explications n'auraient pas manqué d'intéresser vivement Ferrari, car elles se rapportaient aussi à l'intégrité du thomisme. Une telle assurance pontificale, les dominicains devaient la désirer, mais vu l'ascendant de Fabroni sur Clément XI, ils semblent ne l'avoir demandée que sous Benoît XIII, qui sera un des leurs⁷⁸).

Au début de 1715, Michel Amelot⁷⁹), ambassadeur extraordinaire de Louis XIV, arrive à Rome pour amener le pape à consentir à un concile national qui s'occuperait du sort de Noailles. Ferrari ayant à dire son avis dans la Commission spéciale, fut modéré; mais, écrira l'ambassadeur, il n'en fut pas tenu compte «puisque le cardinal Fabroni est pape»⁸⁰). Vainement, Amelot fit une visite aux cardinaux, Ferrari inclus⁸¹).

Après le départ d'Amelot (il arriva à Versailles le 19 août 1715) et à l'annonce de la maladie de Louis XIV, Ferrari s'est-il, comme beaucoup d'autres cardinaux et même le pape, rendu à Saint-Louis-des-Français à Rome⁸²) pour s'agenouiller devant le Saint-Sacrement exposé et prier pour la santé de Louis XIV, le grand-père de son propre roi?

La constance et l'excès avec lequel ce souverain avait combattu le jansénisme ne devaient pas trop impressionner le cardinal ultramontain, qui se rappelait ses nombreux méfaits à l'égard de plusieurs papes. En

⁷⁷) CEYSSENS, *Autour de la bulle Unigenitus. Son acceptation*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 80 (1985) 757-758.

⁷⁸) Voir PASTOR, *Storia dei Papi*, XV, 570-577; Joseph BRUCKER, *Le bref «demissas preces» de Benoît XIII et le molinisme*, dans *Études*, 50 (1890) 2853. Notons que le général des dominicains qui implora ces documents de Benoît XIV fut le Père Augustin Pipia qui, comme secrétaire de l'Index, avait participé en 1712-1713, à l'examen des 155 propositions de Quesnel; cf. CEYSSENS-TANS, *Les jugements théologiques portés sur les 155 propositions de Quesnel dénoncées à Rome*, dans *Lias*, 8 (1981), 5-6 et passim.

⁷⁹) Voir la *Relation* d'Amelot dans Pierre FÉRET, *La Faculté de théologie de Paris. Époque moderne*, VI, 369-405; cf. *Histoire du livre*, V, 312-351.

⁸⁰) FÉRET, VI, 385.

⁸¹) Ibid., VI, 397.

⁸²) LAFITAU, *Histoire de la bulle Unigenitus*, édition de Besançon, 1820, 214: «... Le concours devint général ... Le pape s'y rendit tout en pleurs. Il y trouva presque tout le sacré collège assemblé».

tout cas, ces prières devaient rester vaines, car le Roi-Soleil était déjà éteint lorsque Saint-Louis ouvrit ses portes.

Cette mort, on ne le sait que trop, bouleversa foncièrement le gouvernement français. Le duc d'Orléans, homme meilleur que sa réputation, devenu régent au grand regret du pape, mène une politique de pacification, d'unification, d'accommodement entre les évêques. Se conformant au désir général des Parisiens, il remet le cardinal de Noailles à l'honneur, lui rend son audience hebdomadaire, le crée même président du conseil de conscience. Il néglige les chefs de l'ancienne Assemblée, les Rohan, les Bissy, les Le Tellier. Les évêques des deux partis doivent s'entendre entre eux. Les documents requis pour une publication raisonnable, acceptable pour tous, se préparent. Les réunions et les consultations se poursuivent. Le résultat est en vue. Le pape devra l'approuver ..., sinon on se passera de lui.

Devant cet ultimatum, le pape, qui n'en est jamais sorti, en sort maintenant moins que jamais. Il perd la tête, d'autant plus que désormais il se défie de Fabroni qui l'a poussé à publier cette maudite bulle, cause de toutes les misères. On croit savoir qu'il donne «toute sa confiance» à Ferrari⁸³).

Celui-ci, homme savant, simple, humble et dévoué à l'Église, n'en sort pas non plus. A la nouvelle Commission, il y a à examiner toute une documentation obscure, contradictoire, passionnée et surtout si triste pour l'Église! Ferrari n'en souffre pas moins que le pape, même avec de semblables conséquences pour sa santé. Lui qui, durant son long cardinalat, s'est toujours bien porté et n'a jamais voulu prendre quelques vacances dans les Colli Romani, tombe gravement malade. Concina (p. 76) nous l'assure: «ob improbum in gravissima controversia dispungenda studium». Il risque donc de devenir victime de la bulle. Son «socius» lui ayant conseillé vainement de s'accorder, pendant ce printemps, quelque repos, fait intervenir le pape, et obéissant, le cardinal part pour la maison de campagne des dominicains de San Pastore.

A peine y est-il de quelques jours, que le 26 juin 1716, il doit obéir à un ordre du pape qui convoque d'urgence pour le lendemain tous les cardinaux résidant à Rome et aux environs.

⁸³) Dans une conversation avec Noailles, le cardinal Bissy «convint que Fabroni n'avait plus de crédit auprès du pape et que Ferrari avait alors [juillet 1715] toute sa confiance. Il se trompait fort; Ferrari était trop humble pour prendre comme Fabroni ce ton de hauteur qui faisait seul agir le Saint-Père»; *Anecdotes*, seconde édition, 1732, I, 306.

En effet, le pape se trouve acculé. Le 16 juin est arrivé à Rome un délégué spécial du Régent, Hyacinthe Chevalier. Il doit y promouvoir l'accommodement qui se prépare à Paris. Il doit obtenir du pape les explications claires et exhaustives des difficultés causées par la bulle dont la liste s'est bien allongée. Cet homme actif se démène. Mais le pape, incapable de fournir ces explications sans avouer sa culpabilité, ne veut pas de cet ambassadeur, de ses revendications et de ses ultimatums. Mis en demeure de statuer définitivement⁸⁴), Clément prend le devant; il se résout à revenir tout simplement aux mesures de sévérité déjà prises en considération antérieurement. Il veut se faire approuver, non pas seulement par les cardinaux de la Commission spéciale, mais également de tous ceux qui lui sont abordables. C'est ainsi que, le 27 juin, Ferrari, revenu de ses vacances, se trouve au Quirinal, parmi cette bonne trentaine de cardinaux tenus d'écouter le très long et très fervent discours du Pape, qui est en somme un brillant *Cicero pro domo*. C'est seulement sur la fin que Clément annonce des mesures de sévérité contre le cardinal de Noailles et ses adhérents dont le nombre a désormais doublé. Les cardinaux sont priés de le conseiller non pas sur une décision devenue irrévocable, mais sur les modalités de l'exécution⁸⁵). Ferrari s'est courageusement rangé derrière la grande majorité des cardinaux présents qui recommandent avant tout la mansuétude. Cela ressort de son vote que nous publierons en annexe.

Impressionné, le pape va, en effet, temporiser jusqu'en 1718, lorsqu'il publiera la bulle *Pastoralis Officii*.

En attendant, à Rome, toutes les questions restent ouvertes. Chevalier s'agite toujours. Pour le calmer, le pape le renvoie non pas à l'intraitable Fabroni, dont Michel Amelot s'était tant plaint naguère,

⁸⁴) CARREYRE, I, 86. *Histoire du livre*, V, 351: «Enfin l'abbé Chevalier à Rome était comme un fardeau imposé sur les épaules du pape. Cet abbé avait toujours été plein de difficultés, qu'on ne voulait point ni entendre ni éclaircir. Le pape regardait la constitution comme une pièce admirable, également solide et lumineuse; c'est ce qui se vérifie par tout ce qu'il en dit dans ses brefs; et M. Chevalier n'était envoyé pour autre chose, sinon pour demander au pape en personne, un moyen de remédier à tout le mal qu'avait fait et que pourrait faire dans la suite cette constitution. De là il arrivait qu'il ne pouvait ouvrir la bouche, ni faire un pas, qu'il n'augmentât la mauvaise humeur du Saint-Père».

⁸⁵) CARREYRE, I, 87-191. Lisons un passage de Henri LECLERQ, *Histoire de la Régence*, 3 vol., Paris 1921, I, 173: «La loquacité de Clément s'y donna carrière; quand la fatigue se fit sentir, il larmoya, sanglota, aspira longuement et repartit de plus belle... s'attendrit derechef, transforma le Sacré-Collège en Synagogue, ensuite en Sanhédrin et répéta à cinq ou six reprises qu'il ne pouvait différer le châtiment sans péché mortel...».

mais à deux cardinaux religieux: Tolomei, jésuite, Ferrari, dominicain⁸⁶).

Fabroni en fut-il froissé? En tout cas, le 11 juillet, dans une réunion de la Commission spéciale, il eut une violente altercation avec Ferrari, l'un préconisant la sévérité, l'autre la clémence. Casini, le cardinal capucin, prit la défense de son collègue dominicain⁸⁷). Antonio M. Fede, l'agent florentin, envoya à son maître des précisions étonnantes:

«Fabroni usò termini altamente offensivi per l'ortodossia del Ferrari, il quale dopo un' immediata risposta, si chiuse in casa facendo pensare alla compilazione di uno scritto difensivo. La sua morte, avvenuta il 20 del mese seguente, fu accelerata dalla sofferenza causatagli da quelle accuse»⁸⁸).

Certes, quel affront pour Ferrari! Lui, cardinal-juge au Saint-Office, dans exercice de sa fonction officielle, en présence de ses collègues, de la part d'un cardinal aussi important que Fabroni, recevoir le reproche d'hérésie, laquelle est le plus grand délit que connaît l'Inquisition; celui qu'elle poursuit inlassablement et implacablement jusque dans ses plus faibles apparences, même dans des livres de spiritualité. Pour Ferrari, c'est être mis sur le même pied que Quesnel, l'auteur des *Réflexions* hérétiques, et que le cardinal de Noailles, l'approbateur de ces mêmes *Réflexions* hérétiques, deux personnes que cette Inquisition ne cesse de harceler! Ce reproche aura-t-il aussi des conséquences pour Ferrari? Oui, d'après l'agent florentin, il se trouve déjà en voie de devenir victime de la bulle. Il va y avancer très vite à l'occasion de l'arrivée à Rome — le 16 juin 1716 — de Hyacinthe Chevalier. Celui-ci, délégué par le Régent pour promouvoir son œuvre de pacification du clergé Français, n'est pas le bienvenu du pape, qui ne veut pas le recevoir, mais le renvoie, pour ses négociations, à deux cardinaux religieux, Tolomei, jésuite, Ferrari, dominicain, qui passent pour des hommes modérés. Négligé en cette circonstance, Fabroni, le grand promoteur de la bulle, doit se sentir froissé, et être jaloux d'apprendre ce que ces trois vont brasser autour de sa bulle.

Selon les directives du pape, Chevalier ne manque pas — le jour n'est pas indiqué — de rendre visite au cardinal Ferrari. Il en fut

⁸⁶) Ibid., I, 96, avec renvoi à DORSANNE, I, 279 et aux *Anecdotes*, IV, 20-32 et 59; Carreyre ajoute: «Le cardinal Ferrari, quoique jacobin et bon scolastique, ne laissait pas d'être fort jésuite sur la morale et surtout l'attrition».

⁸⁷) Cf. supra n. 74.

⁸⁸) CARLINI, 269, n. 252.

enchanté. Plus tard — le 15 juillet — il en écrivit au secrétaire des Affaires étrangères:

«Monsieur le cardinal Ferrari a toute la modération et la piété d'un religieux, un esprit judicieux et solide; il est plein de la nouvelle scolastique et c'est son fort. Je ne sais s'il est aussi rompu dans les affaires. Bien des gens craignent sa facilité. Il m'écouta avec beaucoup d'attention et suivit le fait avec exactitude; il releva précisément ce qui pouvait être relevé et ne me parut pas entrer avec moins de facilité dans mes réponses»⁸⁹⁾.

En somme, il ne s'agissait encore que d'un premier contact, où les problèmes n'avaient été qu'effleurés. La grande entrevue fut fixée au dimanche 16 août, que le cardinal voulut réserver à cet effet.

Sur cette rencontre, nous sommes bien renseignés. Le délégué commença par un «préambule», exposant combien le concile de Trente avait été prévenant pour les hérétiques. Or, Noailles et ses adhérents n'étant pas encore des hérétiques déclarés, il fallait les entendre avant de prendre des mesures contre eux. Il convenait surtout d'examiner les Difficultés.

«Le cardinal surpris de ce qu'il venait d'entendre, dit: Ne pourrait-on pas soutenir qu'il ne s'agit que de discipline et non de la foi? Cela fut refuté. Mais pourquoi, répliqua-t-il, le Cardinal de Noailles ne fait-il pas comme les autres? Les Difficultés, répondit-on, mettront au fait, et feront voir les raisons de sa conduite. On y verra l'embarras où l'on est pour se mettre à couvert des insultes des Protestants. M. Chevalier dit alors à ce cardinal, qu'il avait une chose importante à ajouter, dont il n'avait pas voulu parler au Cardinal Tolomei par égard pour sa personne. C'est qu'on savait, qu'il y avait des Communautés et des Corps qui se servaient de la Bulle, pour autoriser leurs relâchements, et leurs méchantes opinions. Par là on fit connaître, que le mal était au dedans et au dehors. On ajouta que le Cardinal de Noailles n'était pas seul, et que le soulèvement était général. Enfin M. l'Abbé Chevalier, étant tombé sur le fait de l'acceptation relative, il dit que dans les dépêches du Maréchal d'Huxelles au Cardinal de la Trémoille, il avait vu tout ce qu'il avait dit, confirmé par des faits certains.

A la fin de la conférence il remit le Cahier des Difficultés au Cardinal Ferrari. D'abord ce Cardinal refusa de le recevoir, parce que le Pape ne l'en avait pas chargé: il se rendit néanmoins et prit le Cahier, sur ce qu'on lui dit qu'on était convenu de cela avec Tolomei.

⁸⁹⁾ CARREYRE, I, 96.

Les députés s'étant retirés, le Cardinal Ferrari se renferma dans son cabinet et après avoir employé six ou sept heures à la lecture du Cahier des difficultés, il écrivit à un de ses confidents, qu'il désirait de mourir, pour ne pas voir l'opprobre du Saint-Siège. Au sortir de cette séance, il fut attaqué de la maladie dont il mourut le jeudi suivant, 20 août»⁹⁰).

Définitivement victime de la bulle, Ferrari allait en effet mourir quatre jours plus tard. Mais entre-temps:

«... Chevalier se préparait à voir [revoir] le cardinal Ferrari, mais il était à l'extrémité, et sa mort fit tout surseoir. Il laissa les députés persuadés de la droiture de ses intentions et de son amour pour la religion. On disait qu'il n'y avait à craindre de sa part que sa douceur et son humilité. La vénération profonde qu'il avait d'une part pour tout ce qui était émané du pape et de l'autre de la force des Difficultés qu'il avait aperçue l'avaient jeté dans une étrange perplexité. Il marqua avant que de mourir qu'il aurait été extrêmement à désirer que la constitution n'eût jamais paru, mais, ajouta-t-il, la chose est faite. Ce qui fut interprété diversement. Car on lui faisait encore ajouter ces mots: il faut la soutenir»⁹¹).

D'après la relation de Pierre de la Broue, évêque de Mirepoix, les espérances que Chevalier nourrissait au sujet de ses négociations «s'évanouirent entièrement dès la première conférence qu'il eut avec le cardinal Ferrari. Elle dura six heures; le cardinal tomba malade et mourut bientôt après. On prétendit que le regret qu'il conçut de ne s'être pas opposé plus fortement qu'il n'avait fait, à la constitution, avait eu beaucoup de part à sa mort ...»⁹²).

Les Anecdotes fournissent quelques détails ultérieurs:

«La mort du cardinal Ferrari fut pour la négociation d'Italie une perte considérable. Tout le monde disait à Rome que les Difficultés que lui avait donné à lire l'abbé Chevalier, avaient épuisé sa tête et fait de vives impressions sur lui. Après les avoir lues pendant une matinée six heures de suite, il s'était remis encore au travail immédiatement après son dîner; son esprit souffrait par l'application qu'il se donnait pour trouver des réponses solides, et son cœur ne souffrait pas moins de voir la bulle attaquée par de si bonnes raisons. Les derniers jours de sa maladie il parut affligé de ne pouvoir dire au pape ce qu'il en pensait; car à la réserve de cinq propositions des cent une, il qualifiait toutes les autres: *aeternae*

⁹⁰) *Histoire du livre*, V, 246-348.

⁹¹) *Ibid.*, V, 349.

⁹²) *Ibid.*, V, 352.

veritates. Depuis qu'il avait commencé l'examen des Difficultés, il ne dormait plus et il en avait été tellement pénétré, que la veille de sa mort il dit en présence du procureur général de la Minerve, qu'il mourait avec le regret de n'avoir pu finir cette affaire, «*ma, dit-il, habiamo fatto la nostra parte t'ho detto, t'ho detto*»⁹³).

Ces récits divers qui convergent sur le martyre de Ferrari, et qui proviennent indubitablement de l'entourage de Noailles, que valent-ils? Remarquons qu'ils ne portent pas sur quelque détail relatif au Saint-Office, où le secret rigoureux ferme les bouches sérieuses et laisse le champ libre aux canards, mais qu'ils procèdent de nouvelles de couvent, où les langues, même les mauvaises, ne sont nullement liées. C'est de Rome, avec la participation des dominicains, que ces nouvelles sont parvenues chez Noailles. On peut même supposer l'intervention de ce dominicain français Ignace Hyacinthe Graveson qui, attaché à la bibliothèque du Cardinal Casanate fut un correspondant assidu de Noailles⁹⁴).

A Rome, on doit avoir amplement brodé sur cette mort singulière, mais Concina, son historien, sans y faire aucune allusion, se borne aux détails édifiants de cette dernière maladie et de ce trépas. Il s'arrête aussi sur l'enterrement, qui, à Sainte Sabine, se fit en toute simplicité — conformément aux vœux du défunt —, sans dire un mot sur l'assistance des cardinaux et surtout du pape. Mais il est évident qu'ils n'auront pas manqué de rendre un dernier hommage à celui qui fut l'ornement du Saint-Siège⁹⁵). Il nous fournit aussi le texte d'éloges du cardinal provenant du Général Cloche⁹⁶), de plusieurs écrivains, même du pape Benoît XIV⁹⁷). Mais sur l'attitude du pape régnant, Clément XI, il reste muet, ou presque.

⁹³) *Anecdotes*, II, 132.

⁹⁴) Sur cet important dominicain, dont les Œuvres parurent à Venise en 1740 en 7 vol. in-4°, voir *Dictionnaire de théologie catholique*, VI, 1766-1769. Edouard de BARTHÉLÉMY, *Le cardinal de Noailles, évêque de Châlons, archevêque de Paris, d'après sa correspondance inédite*, Paris, 1886, a exploité l'immense correspondance de Graveson avec Noailles, laquelle repose à la Bibliothèque nationale de Paris.

⁹⁵) D'après le cardinal de la Trémoille (dépêche du 25 août), Ferrari fut «regretté de tout le monde à cause de son grand savoir, de sa piété et de son humilité»; cf. CARREYRE, I, 105. Ferrari laissa sa bibliothèque (avec ses manuscrits) au couvent de Sainte-Sabine; CONCINA, 86-88.

⁹⁶) CONCINA, 89-92.

⁹⁷) *Ibid.*, 93. Le 20 septembre 1745, lorsque Concina offrit sa *Vita* au pape Benoît XIV, celui-ci évoqua son souvenir et son admiration pour le Cardinal Ferrari; CONCINA, 96-97. A Naples, où Ferrari avait commencé sa carrière, une oraison funèbre fut prononcée par le jésuite Charles de Bonis; Cf. COULON, 246; SOMMERVOGEL, I, 3.

Clément XI et feu Ferrari

Certes, nous avons lu plus haut chez Concina que Clément XI estima Ferrari à tel point qu'à sa mort il voulut enrichir sa propre bibliothèque de ses écrits⁹⁸). Est-ce bien vrai? Que Clément XI voulut récupérer ces écrits, on le comprend, mais était-ce par estime?

Ce pape, on le sait, n'était pas sans ambition, même par rapport à sa bulle. Il en avait été fier, il s'en était vanté, s'était même attendu à ne recevoir que des félicitations et des éloges. N'ayant finalement reçu que des critiques, sa santé, comme celle de Ferrari, en avait gravement souffert, mais sans l'issue fatale qui venait de frapper Ferrari.

Méfiant par nature, Clément devait l'être spécialement à l'égard de ce cardinal dominicain, savant thomiste, que, dans la première commission spéciale, il avait entendu, en chef de file, répéter imperturbablement ses non-lieu. Certes, après la bulle, ce saint cardinal n'avait pas protesté, mais avait-il été heureux? Avait-il, lui aussi, cru que la bulle mine la doctrine de saint Thomas, qu'elle condamne des doctrines vénérables? Et maintenant, tous ces bruits qui courent à Rome sur la fin singulière du cardinal, qui suivit une conférence prolongée avec le délégué français et une lecture non moins prolongée du Cahier des difficultés de la bulle! Sur ces négociations il n'a toujours pas remis un rapport offrant de la lumière! Cette négligence est-elle due à sa maladie suivie de sa mort? Vraiment est-il mort de honte? Par regret de la bulle? En somme qu'en est-il? Ne faut-il pas désavouer ces bruits, les arrêter, en empêcher la divulgation ultérieure?

Pour sortir de cette perplexité, Clément XI fait parvenir des «ordres exprès» à Dominique Battisti⁹⁹), secrétaire privé de feu le cardinal. Il veut obtenir de lui des renseignements sincères et par écrit. Mais, chose très curieuse, ces «ordres», le pape ne les fait pas remettre par un de ses employés ordinaires, mais par Vincent-Antoine Alamanni, secrétaire de la seconde Commission spéciale chargée des affaires de la bulle. Dès lors, au lieu du pape, n'est-ce pas plutôt cette Commission elle-même qui s'intéresse au cas de son ancien membre et qui, elle-même, expédie ces ordres pontificaux? Ne veut-elle pas se documenter par des renseignements écrits afin de procéder, en séance, devant le pape, contre «la

⁹⁸) Après la mort du cardinal Tomasi (cf. supra), survenue le 1^{er} janvier 1713, Clément XI réclama également ses opuscules; cf. A. OLIVER, *El beato José M. Tomasi y el jansenismo*, dans *Regnum Dei. Collectanea Theatina*, 9 (1953) 32.

⁹⁹) Sur Battisti, voir une brève notice biographique dans G. MAZZUCHELLI, *Gli scrittori d'Italia*, Brescia, 1758, II, 557.

mémoire» trop glorieuse de ce cardinal dont on fait un martyr, alors que naguère, dans une violente altercation, Fabroni l'a déclaré hérétique?

En dernier lieu, n'est-ce pas Fabroni qui cherche une vengeance posthume? Par conséquent, Battisti aura à donner satisfaction non seulement à un pape méfiant et faible, mais surtout à un Fabroni dominateur et rancunier.

Nous ne possédons pas le billet que le secrétaire de la Commission spéciale remit à Battisti au nom du pape, mais bien la réponse que cinq jours plus tard, Alamanni put, en pleine séance, soumettre à l'examen de la Commission et du pape. Cette réponse singulière est — pour cause — rédigée dans un italien fort embrouillé. Nous allons la reproduire dans une version française assez libre pour la rendre compréhensible.

Dominique Battisti, secrétaire privé de Ferrari, à Vincent-Antoine Alamanni¹⁰⁰). De la maison qu'habitait feu le cardinal, le 25 août 1716.

«Effectivement, moi, Dominique Battisti, j'ai eu l'honneur de servir et d'assister dans ses travaux feu le cardinal de Saint-Clément, et de recevoir — sous les secrets du Saint-Office¹⁰¹) et d'une confiance éprouvée — de par sa bonté, communication des sentiments qui l'animaient.

Obéissant donc aux ordres exprès du pape que vous venez de me communiquer, je vous présente l'assurance de mon respect et de mon entier dévouement. Quant au cas en question, je tâcherai de vous fournir même par écrit et en toute sincérité, une idée des sentiments de feu le cardinal, mais, notez-le, je suis encore tout bouleversé par l'immense douleur que m'a causée la perte d'un maître si ancien¹⁰²) et tant aimé. Voici mon mémoire.

D'après ce que le cardinal m'a dit, ce fut peu de jours avant de se mettre au lit, que, pour obéir au pape, il accepta des mains de l'abbé Chevalier un manuscrit¹⁰³) pour l'examiner et en faire un rapport au pape. Rien d'autre ne lui fut demandé. Il parcourut cet écrit, mais je n'ose pas

¹⁰⁰) Cf. supra.

¹⁰¹) Le 26 juin 1716, le pape avait rappelé aux cardinaux le secret rigoureux du Saint-Office «ne leur donnant permission de s'ouvrir qu'avec deux personnes chacun et quelqu'un pour écrire»; CARREYRE, I, 91.

¹⁰²) L'expression permet de croire que Battisti fut au service de Ferrari à partir de son cardinalat et de la première composition de sa famille.

¹⁰³) Il s'agit du *Cahier des difficultés* de la bulle; cf. supra.

ajouter 'entièrement'. En tout cas, il s'y appliqua pendant plusieurs heures durant quelques jours. Il le fit avec un grand ennui, car il n'y remarqua aucune chose importante que nous n'eussions pas déjà observée autrefois lorsque nous examinions ensemble les propositions dénoncées de Quesnel. Il ne crut même pas nécessaire d'étudier ce manuscrit, la question ayant déjà été suffisamment examinée. Ayant autre chose à faire, il ne pensa pas à en rédiger un rapport. Il n'eut même pas l'intention d'entamer un brouillon, tellement étaient nombreuses les impertinences qu'il rencontrait dans ce manuscrit. Pour bien terminer cette affaire, disait-il, il ne fallait pas l'étude mais la prière, agir avec simplicité chrétienne et de bonne foi; ceux de France devraient sincèrement chercher et promouvoir la solution dans le seul désir de la paix de l'Église et de la connaissance de la foi.

A cet effet, des personnes¹⁰⁴) pleines de l'esprit de Dieu et d'un zèle aveugle pour la paix de l'Église, devraient faire comprendre au cardinal de Noailles (chez qui il supposait toujours un fond de piété) ses propres devoirs, et l'y conduire avec des manières douces, car les non-douces n'influencent pas les mouvements de l'intellect qui sont pires que toute autre passion, car ils conduisent à l'entêtement qui, l'histoire ecclésiastique nous l'apprend, rend contumaces et hérétiques, même des hommes de valeur et zélés. Le Saint-Siège ne s'avilit nullement en employant toutes les formes de clémence que, en des situations semblables, peut suggérer la prudence chrétienne. Il fondait, je crois, cette manière de voir sur l'Évangile, où Jésus notre bon Pasteur nous enseigne comment chercher la brebis perdue. Il se demandait, en effet, si de telles manières douces avaient été suffisamment employées à l'égard du cardinal de Noailles.

Cependant, dans les circonstances actuelles, il ne croyait nullement opportun de fournir les explications qu'on désire en France; pas des explications générales, moins encore des particulières [concernant les 101 propositions en particulier]. Ce serait contraire aux habitudes du Saint-Siège. Étant interrogé, celui-ci explique habituellement les vérités obscures ou mal comprises. On en trouve des exemples anciens et modernes, Notre Seigneur lui-même s'y prêta avec les apôtres, lorsque leur ayant proposé des mystères et des vérités non encore manifestées dans l'Ancienne Loi, ils lui dirent: 'Cette parole est dure' (Jo. 6,61).

¹⁰⁴) Battisti semble faire allusion à la lettre que les cardinaux romains voulaient adresser à Noailles et qu'ils signeront le 16 novembre 1716; CARREYRE, I, 111; *Histoire du livre*, V, 369.

Mais dans le cas présent, en venir à des explications serait dangereux. Cela ressort abondamment des paroles, des écrits, des faits que se permettent les contumaces en France. Nécessairement on tombera dans un cercle vicieux d'explications. Déjà le manuscrit de Chevalier veut des explications pour chacune des 101 propositions condamnées qu'il ose soutenir comme si elles ne méritaient aucune censure, ce qui, pour plusieurs d'entre elles, est manifestement faux. C'est pourquoi le cardinal lut ce manuscrit avec tant de dégoût.

Si donc on donnait une explication, on n'en tirerait que mépris, et on s'exposerait même à la chicane des gens malintentionnés et peu affectionnés au Saint-Siège, qui n'y trouveront naturellement que rognures et choses auxquelles personne n'a jamais pensé, comme cela a été le cas pour l'*Instruction pastorale* [de l'Assemblée de Clergé] et d'autres Mandements [d'évêques pour la publication de la bulle]. C'est ce que prétendit du moins l'auteur des *Réflexions*, Quesnel, un homme qui, d'après mon cardinal, n'était pas de bonne foi ou pour le moins ne se montrait pas tel dans ses *Réflexions* où il fait souvent violence au texte sacré, et bien inopportunément, sans aucun motif apparent d'édification, laquelle devrait être le seul but d'un auteur de semblables *Réflexions*. C'est pourquoi, d'après mon cardinal, Quesnel s'est rendu suspect d'avoir poursuivi d'autres fins.

Quant à une explication générale, elle aurait pu être utile tout au début, en affirmant que, contrairement à ce que certains ont prétendu faussement, le Saint-Siège dans sa Constitution n'a nullement eu l'intention d'infirmer la doctrine des saints Augustin et Thomas, ni celle des écoles catholiques; mais actuellement, mon cardinal ne la croyait plus utile; je ne me rappelle plus pour quels motifs. Il disait pourtant, me semble-t-il, que les anti-constitutionnaires savaient assez ou devraient savoir que Notre Seigneur ni les cardinaux n'ont jamais eu la moindre pensée d'attaquer ces doctrines vénérables; mais dans la situation donnée, leurs prétentions exorbitantes les empêcheront de se contenter d'une telle explication générale.

Mon cardinal se demandait si désormais la seule issue restante n'était pas de faire persuader le cardinal de Noailles d'accepter la bulle et de la publier en même temps que l'*Instruction pastorale* [de l'Assemblée] ou qu'un mandement personnel qui devrait être approximativement conforme aux paroles et aux sentiments du pape et des cardinaux, et qu'on pourrait au préalable faire examiner par les consultants.

On assurera Noailles qu'un tel mandement sera au moins toléré [par le

pape]; mais, ajouta-t-il, il faut la simplicité chrétienne, la bonne foi, réfléchir et surtout prier beaucoup.

En parlant des choses qui se sont passées jusqu'ici en France, il laissait entendre que les actes de l'Assemblée ne lui plaisaient pas; il y voyait un mauvais exemple d'attitudes qui, dans une telle matière, ne se sont jamais rencontrées. Il parlait de la même manière des choses qui se produisirent après l'Assemblée. Mais quant aux choses dites et faites, il ne pouvait se persuader que ceux qui avaient accepté la bulle l'avaient fait purement et simplement, car leurs protestations orales étaient contredites par leurs actions, c.-à-d. d'une part, leur long examen, chose qui n'a jamais été pratiquée dans l'acceptation d'une constitution du Saint-Siège, d'autre part, leur Instruction pastorale bien enregistrée, sans laquelle ils n'avaient pas voulu procéder à la publication de la bulle.

Il m'a parlé encore d'un singulier argument qu'on emploie contre les Français qui (mais pas tous) nient l'infaillibilité personnelle du pape [mais non pas celle de l'Église]: à savoir toutes les autres nations [hormis la France] ayant accepté la bulle, on peut dire que toute l'Église l'a reçue.

Malgré sa belle apparence, cet argument, d'après mon cardinal, manque de force probante. En effet, qui assurera, en parlant des évêques [des autres nations] que tous croient intérieurement à l'infaillibilité du pape, qui d'ailleurs n'a pas encore été définie? Bien plus, loin de connaître les sentiments intérieurs des évêques du monde entier, qui répondra de ceux des évêques d'Italie, désormais contaminée par tant de livres venus de l'étranger? Avec le cardinal Aguirre¹⁰⁵) et le P. Gonzalez, on peut discuter sur le point de savoir si un consentement à l'infaillibilité du pape est nécessaire à l'acceptation de la constitution. Mais, pour sa part, Ferrari croyait qu'un tel consentement ne devrait aucunement entrer en ligne de compte; bien plus, il croyait superflu et même impertinent de penser à le promouvoir.

Voilà, Monseigneur, les détails que j'ai pu réunir sur les sentiments qui animaient feu mon cardinal. S'ils ne rapportent pas ses paroles précises, du moins je crois qu'ils en reproduisent la substance.

Rassurez, Monseigneur, Sa Sainteté; je ne conserve pas d'autres mémoires, et sans son ordre exprès je n'en composerai pas d'autres et certainement pas pour les communiquer à d'autres personnes.

Je reste votre humble serviteur»¹⁰⁶).

¹⁰⁵) Joseph Saenz d'Aguirre, bénédictin espagnol, auteur fécond, mort à Rome en 1699.

¹⁰⁶) Vat. Lat., 1239, f° 3r-9v.

Que penser d'un tel document? Certes, il vient d'un témoin bien renseigné. Compatriote, depuis longtemps commensal du cardinal, vivant sous son toit, partageant sa vie familiale, lui servant de secrétaire privé, il a entendu ce qui est sorti de la bouche du cardinal, ce qui a atteint son oreille et ce qu'a écrit sa plume. Chaque jour, enfermés ensemble dans le cabinet d'études, ils se sont penchés sur les mêmes problèmes, même ceux qui relevaient du Saint-Office. Ensemble, ils ont préparé minutieusement les Vota que le prélat, dans les nombreuses sessions de la commission spéciale, devait lire successivement sur les 155 propositions dénoncées. Battisti n'ignore donc pas combien, dans ses jugements, son maître avait été compréhensif et indulgent, combien de fois il avait répété ses non-lieu; il sait qu'en somme la bulle a condamné de nombreuses propositions qu'il avait voulu sauver, et que, de ce fait, il n'avait pas été particulièrement heureux de sa parution; qu'il n'a pas adressé des félicitations chaleureuses au pape, mais que homme soumis, il a incliné la tête, prié et observé un silence respectueux.

Cependant, par la suite, les difficultés insolubles qu'a provoquées la bulle et qui font tant de tort à l'Église, l'ont abattu et rendu malade jusqu'à en mourir.

Mais tout en étant bien renseigné sur tout cela, Battisti est-il fidèle à sa protestation d'une parfaite sincérité? A-t-il dit, a-t-il osé dire la vérité entière? Il sait ce que le pape, méfiant, ce que Fabroni, dominateur, attendent de lui. Il a compris que la prudence était de mise. Avant de prendre la plume, n'a-t-il pas demandé conseil chez les dominicains, chez le Général Cloche, chez Grégoire Selleri, son successeur dans la Maîtrise du Sacré-Palais, qui a participé lui aussi à l'examen des 155 propositions et qui, sous Benoît XIII, va demander une explication pontificale en faveur du thomisme?

En tout cas, en lisant cet *In Memoriam*, on sent que Battisti se tient sur ses gardes. Comme Concina, il s'abrite derrière les vertus de son maître, sa sagesse, son humilité, son dévouement à l'Église, à la foi, au Saint-Siège, pour ne pas devoir parler franchement de son attitude véritable à l'égard de la bulle. Non, Ferrari n'aime pas Quesnel, ni son livre, mais les tient-il pour hérétiques? Il n'aime pas Noailles et ses adhérents, mais il veut de la clémence à leur égard! Il n'aime pas davantage les évêques de la majorité qui manquent également à l'esprit de soumission. Il n'aime pas les explications qu'on désire du pape, ni les Difficultés qu'on oppose à la bulle. Mais sont-elles vaines? Des nombreuses propositions qui ont été condamnées, à peine quelques-unes,

croit-il, méritaient cette sévérité. Certes, il n'aime pas la bulle. Il n'est pas aveugle pour ses défauts, ni insensible à «ces sauces», ces injures à l'adresse des jansénistes que Fabroni y a introduites. Il n'aime pas l'esprit d'insoumission qu'il rencontre partout, surtout en France. Mais faut-il, comme Fabroni, aller jusqu'à exiger la reconnaissance de l'infailibilité personnelle du pape? Ce qu'il déteste surtout, ce dont il souffre et dont il meurt enfin, c'est l'effroyable et irrémédiable situation où, inutilement, la bulle a conduit l'Église. Il le regrette profondément, mais désormais c'est là un fait irréparable. Les explications n'aideront plus; les apologies ne serviront à rien. Les sévérités non plus. Reste la prière... et le silence respectueux. Que de part et d'autre on se taise et prie. C'est dans ce silence et cette prière que Ferrari a disparu, victime singulière de la bulle. Il est mort par la bulle; l'est-il aussi pour elle?

En fin de compte, Clément XI et Fabroni ont eu gain de cause. Le silence qu'ils imposèrent sur la véritable attitude du cardinal Ferrari, a été observé par Battisti, le principal témoin, et par Concina le biographe. Le pauvre cardinal! Que sa mort prématurée ait été causée par la bulle, cela a été su, mais qu'elle était surtout due à son dévouement à l'Église, cela n'a pas été reconnu. Ainsi, il fut deux fois victime de la bulle; il y perdit la vie et l'honneur des autels. Sa cause de béatification, quoique préparée, n'a pas été introduite.

Lucien CEYSSENS

ANNEXE

Ferrari à Clément XI, s.d. (vers le milieu de juillet 1716).

Réponse à la question posée aux cardinaux réunis le 27 juin 1716.

Negotium super quo totius S. Collegii votum exquirere Sanctitas Vestra dignata est, adeo tenuitatem ingenioli mei arduitate sua excedit ut exoptatissimum mihi fuisset aliorum potius vota audire quam proprium proferre; in tot siquidem angustiis tantisque periculis hinc inde constituti sumus ut, nisi Deus misericorditer consulat, certum consilium ab hominibus dari non potest. Verum ut mandatis Sanctitatis Vestrae obtemperem, implorato prius divinae bonitatis auxilio quo mihi veritatis suae lumen ostendat, ac spiritum consilii simul et fortitudinis impertiatur, haec pauca quae in re tanta mihi occurrunt Sanctitatis Vestrae iudicio submitto.



FR. THOMAS MARIA S. R. E. PRESBYTER
CARDINALIS FERRARI ORD. PRÆDicatorVM
MANDVRIENSIS
CREATVS DIE XII. DECEMBRIS M. DC. XCV.

Obiit die 20 Augusti 1720

I. David Pinx.

Benedictus Ferrari Scul.

Domini de Rubis Hæres Io. Jacob. de Rubis formis Romæ ad Templum S. M. de Pace cum priu S. P. et Super. per-

M. Guarnacci, *Vitæ et res gestæ Pontificum Romanorum
et S. R. E. Cardinalium*, 1 (Romæ 1751) 435-436.

Cum Sanctitas Vestra mentem suam in congregatione particulari benigne explicaverit dum in generali congregatione circa modum tantum nostra suffragia dari iussit, minime intellexisse modum dumtaxat legalem criminaliter procedendi ad ulteriora adversus Cardinalem de Noailles aliosque episcopos isti adhaerentes; modus enim hic peritis praxis criminalis satis superque comperitus est, sed intellexit praecipue de modo si quis occurrerit consequendi debitam obedientiam eorumdem cardinalis et episcoporum, ut nimirum constitutionem *Unigenitus* absque ulla relatione et restrictione seu modificatione, ut par est, recipiant et amplectantur, ac in suis respective dioecesibus publicari et servari curent, quae quidem obedientia principalis finis est Sanctitatis Vestrae, utpote quae illius vicem gerit in terris qui non vult mortem peccatoris sed ut convertatur et vivat. Misso propterea modo legali, qui ad iurisprudentiam pertinet, et loquendo de modo procedendi ad normam prudentiae simpliciter, quae est morum omnium regula et auriga virtutum, cuius est media apta ad finem consequendum praescribere cunctasque rei de qua agitur circumstantias et praesertim temporis attendere.

Crediderim non esse prudens admodum consilium in praesentibus rerum circumstantiis ad executionem captae resolutionis devenire statim; scilicet elapso termino in brevi praefixo, sed huiusmodi executionem diutius differendam ad tempus magis congruum et circumstantias opportunas.

Moveor quia, ut docet S. Thomas¹⁰⁷⁾, communiter receptus: poenarum inflictio non est propter se expetenda, sed poenae infliguntur ut medicinae quaedam ad cohibenda peccata, et ideo in tantum habent rationem iustitiae in quantum per eas peccata cohibentur; si autem per inflictionem poenarum manifestum sit plura et maiora peccata sequi, tunc poenarum inflictio non continetur sub iustitia. Manifestum autem seu evidens moraliter (videtur) multa et maiora peccata et mala et scandala secutura si in praesentibus rerum circumstantiis cardinalis de Noailles cardinalatus dignitate privetur idemque ac caeteri eidem adhaerentes episcopi deponantur; videtur siquidem moraliter certum praedictam privationem et depositionem in Galliis insuper habendam, et cardinalem privatum purpura pro cardinali habendum, sicut eo

¹⁰⁷⁾ Ferrari cite, SAINT THOMAS, *Summa*, Secunda secundae, q. 43, a. 7, ad 1^{um}.

archiepiscopos et episcopos habendos pro archiepiscopis et episcopis. Cum enim praefata privatio et depositio fieri non possit per commissarios in ipsamet Gallia deputandos, nec per concilium nationale inibi cogendum absque assensu Regis seu Ducis Aurelianensis regentis, quem assensum ad effectum de quo agitur sperari non licet, quamvis quod attinet ad concilium nationale nescitur an in hisce circumstantiis Vestra Sanctitas unquam permetteret, profecto opus erit fieri et processum et sententiam in Urbe, prout alias tempore Pii IV peractum contra cardinalem Odetum aliosque episcopos non sine magnis tamen Caroli IX conquestionibus, quasi libertates ecclesiae gallicanae per eum procedendi modum violarentur. Sic vero acta omnia quantum verendum est ne in Gallia pro nullis habeantur; id enim consentaneum est pravis licet, sed pertinacissime defensis inibi opinionibus Sanctitati Vestrae optime notis, praesertim post celebrem Declarationem Cleri gallicani anni 1682 in qua in 3^a propositione firmatum fuit «Apostolicae potestatis usum moderandum per canones spiritu Dei conditos et totius mundi reverentia consecratos; valere etiam regulas, mores et instituta a regno et ecclesia Gallicana recepta etc». Hinc vero quantus auctoritatis Sedis apostolicae contemptus, quot in dioecesibus episcoporum depositorum absurda et incommoda scandala, in administrationibus sacramentorum nullitates! Denique quanta animarum perniciēs, quam certo imminens schismatis periculum! Ubi autem imminet periculum schismatis, sicuti docet S. Augustinus¹⁰⁸) ab excommunicatione abstinendum est, ita videtur etiam a graviorebus aliis poenis abstinendum.

Accedit ingens multitudo eorum qui in regno Galliae cardinali de Noailles aliisque episcopis istum sequentibus, qui alias in se pauci non sunt, impense favent, cuiuscumque status, conditionis et sexus, et quod caput est, omnia fere regni Parlamenta et ipse Dux Regens. Ut autem docet idem Augustinus¹⁰⁹): «Si contagio peccandi multitudinem invaserit, divinae disciplinae severa misericordia necessaria est, nam consilia separationis inania sunt et pernicioſa». Cuius rationem paulo superius assignaverat Sanctus

¹⁰⁸) Ferrari cite Augustin, *Contra epistolam Parmeniani*, lib. III, cap. II; P.L. t. 43, 85-95.

¹⁰⁹) P.L., t. 43, 95.

Doctor: «Quia, inquit, quidquid sceleris et iniquitatis inebriat multitudinem, amittit examinis veritatem».

Quare consultius videtur in praesentibus rerum circumstantiis extremum rigorem privationis et depositionis ultra differre et longanimiter adhuc expectare. Interim vero nihil praetermittere eorum quae ad optatam cardinalis de Noailles aliorumque episcoporum obedientiam conducere possunt, arguendo, obsecrando, increpando in omni patientia et doctrina, ne quando Deus det illis poenitentiam ad cognoscendam veritatem.

Nec obstat in praesenti agi de causa religionis et fidei, in qua nullus dispensationi locus est.

Nam quamvis nullus sit dispensationi locus in causis fidei quoad substantiam dogmatum, quoad modum tamen et circumstantiam temporis puniendi in eam peccantes, quandoque dispensationi locus videtur ad evitanda maiora mala et ne maius religioni et fidei vulnus inferatur. Punitio siquidem ipsa peccantium etiam contra fidem ad disciplinam pertinet. Exempli sit inter alios Pius IV qui erga cardinalem Odettum¹¹⁰), notorium alias haereticum, qui scilicet palam et publice ad Hugonottos desciverat, quanta dispensatione et tolerantia usus est, frequentibus litteris prius illum monuit, et licet in consistorio secreto de unanimi cardinalium voto, consilio et assensu postea cardinalatus dignitate, episcopatu, Ecclesiae romanae archidiaconatu aliisque sacerdotiis eum privaverit, adhuc tamen distulit sententiae extra consistorium publicationem, quousque cognovit Odettum accepto privationis suae nuncio, purpuram, quam antea deposuerat, resumpsisse illoque habitu, in Ecclesiae contemptum, duxisse uxorem. Tunc enim sententiam privationis in locis consuetis affigi iussit.

Adde quod cardinalis de Noailles alique episcopi haud absolute detrectant constitutionem dogmaticam Sanctitatis Vestrae recipere, nec errores in ea damnatos tueri se velle profitentur, quinimo in ipsomet conventu Parisiensi¹¹¹), pro acceptatione constitutionis inito, in sessione habita prima februarii anni 1714 praefatus cardinalis suo aliorumque episcoporum sibi adhaeren-

¹¹⁰) Sur Odet de Châtillon, voir *Hierarchia catholica*, III, 22; PASTOR, *Storia dei Papi*, VII, passim.

¹¹¹) Voir mon étude *Autour de la bulle « Unigenitus »*. Son acceptation par l'Assemblée du Clergé, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 80 (1985) 369-414; 732-759.

tium nomine palam declaravit, se cum caeteris episcopis qui constitutionem acceptarunt in doctrina consentire nec minori zelo animatos se esse adversus errores quos credunt a Pontifice damnatos. Id ipsum etiam diserte professus est idem cardinalis, nomine quo supra, in prima epistola ad gloriosae memoriae Regem Christianissimum defunctum, sub die 14 januarii 1714. Cur vero acceptationem constitutionis distulerint, causam attulit idem cardinalis in praefata sessione habita 1^a februarii 1714, nempe ad effectum recurrendi ad Sanctitatem Vestram proponendo dubia et difficultates circa sensum propositionum damnatarum et supplicando pro opportunis mediis quibus superentur. Et in secunda epistola ad eundem Regem Christianissimum quae publici iuris facta est, haec in italicum sermonem versa habentur. «Queste circostanze, Sire, hanno impegnato quasi tutti i prelati dell'Assemblea a dimandare che la costituzione non fosse punto pubblicata che al medesimo tempo non si spiegassero a' popoli le verità che devono credere e gli errori che sono obbligati a rigettare. Si è proposto di farlo in una istruzione pastorale, ma senza entrar nel particolare di queste spiegazioni che ci sono parse insufficienti nel poco tempo che habbiamo havuto di esaminarle. Noi crediamo, Sire, che trattandosi di penetrare l'intentioni che Sua Santità ha havute nella condanna di questo gran numero di proposizioni, egli è più convenevole e più rispettoso per la Santa Sede di drizzarsi al Papa e di supplicarlo di determinarne il senso, che di contrastare più lungo tempo tra noi per fissarlo d'una maniera che sarebbe forse opposta all' intentione del Papa, ed a quella de' vescovi assenti». Haec ibi. Et quamvis non exinde de reatu magno excusari possint cardinalis et alii episcopi, sed magnopere peccaverint, attamen, an qui simul profitendo se damnare eos errores, quos credit in constitutione dogmatica Summi Pontificis damnatos, differt eam recipere et publicare ad effectum prius recurrendi ad Summun Pontificem pro nonnullis difficultatibus enodandis, dubiisque explicandis, quo populos suae curae commissos clare docere possit de erroribus damnatis et veritatibus in eadem constitutione diffinitis, in haeresim vel schisma incurrat, aut tale crimen quod depositionem mereatur, res quidem fortasse multis non adeo clara videbitur. Et quamvis procul dubio hac in re Sanctitatis Vestrae iudicio standum sit, attamen cum sapientibus et insipientibus debitores simus, cavendum vide-

tur ne novae in Ecclesia controversiae oriantur circa Summi Pontificis iudicia et auctoritatem, quae quidem controversiae quantum reverentiae erga apostolicam Sedem detrahant experientia compertum est.

Quare satius videtur executionem captae resolutionis diutius differre, eo vel magis quod in Urbem pervenit D. Chevaler [sic], missus a Duce Aurelianensi cum instructionibus manu eiusdem ducis, ut ipse D. Chevaler mihi retulit, signatis, et facile de hac veritate constare potest, ad effectum proponendi media quibus cum satisfactione Sanctitatis Vestrae et absque Sedis apostolicae auctoritatis vel minimo detrimento praedicti cardinalis et episcopi ad receptionem et publicationem debitam inducantur. Quae quidem media non video cur in hisce rerum circumstantiis audiri non possint per eos quos Sua Sanctitas iusserit; si enim praeiudicialia Sedi apostolicae vel honori Sanctitatis Vestrae dignoscantur, rejicientur. Et fortasse privatis colloquiis convinci poterunt constitutionem explicatione non indigere, vel sensus etiam damnati oretenus explicari. Demum quis scit an Deus veritatis et pacis aditum hac via aperiat quo Gallicanae Ecclesiae pax concilietur et veritas errantibus patescat! Certe, ut ait S. Cyrillus Alexandriae ad Gennadium, presbyterum et archimandritam, «dispensationes rerum nonnunquam cogunt parum quid a debito foras exire, ut maius aliquid lucrifaciant»¹¹²). Nec officere debet brevium transmissio, in quibus praefixo termino duorum mensium ad recipiendam et publicandam constitutionem, processus ad privationem cardinalatus et episcopatus comminatio continetur. Nam omisso brevia praesentata non fuisse, spiritui Ecclesiae et Sanctorum Patrum dissentaneum non est poenas minari et minarum postea executionem, iustis urgentibus causis, aut penitus omittere aut differre. Sic S. Stephanus Papa excommunicationem minatus fuit S. Cypriano aliisque Africae episcopis cum Cypriano sentientibus sicut et Firmaliano¹¹³) cum aliis episcopis orientalibus, eo quod decreto ab ipso Stephano edito de non rebaptizandis baptizatis ab haereticis, parere recusabant, sed tamen ab excommunicatione postea ferenda abstinuit, ut

¹¹²) P.G., t.77, col. 319.

¹¹³) Sur Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce, voir *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, XVII, 249-252.

cum Bellermino, Henrico Valesio [de Valis] et aliis ostendit Schelstrate¹¹⁴), idque opera Dionysii Patriarchae Alexandrinae. Similiter S. Victor excommunicationem minatus fuit Polycrati¹¹⁵) aliisque Asiae episcopis quod ipsius decreto super celebratione Paschatis obtemperare noluerit, et tamen S. Irenaeus effecit ne censuram comminatum infligeret, ut multi perdocti auctores docent. Et ut plura alia ex antiquitate ecclesiastica exempla omittam, recens habemus exemplum a venerandae memoriae Innocentio XI qui, in brevi ad archiepiscopum Tholosanum¹¹⁶) dato sub die 18 Januarii 1679, acriter quidem illum increpuit ob ea quae gesserat in negotio Regaliae contra manifestam causae iustitiam, contra omnes humani divinique iuris regulas, contra Ecclesiae totiusque provinciae Tholosanae iura et libertatem etc., subdens in fine minas illas: «Nisi quamprimum emendaris quae admissa sunt, misericordiarum Patris clementiam demereri studieris etc. cogemur de opportunis remediis serio cogitare». Et nihilominus, non secuta licet emendatione, nescimus quae deinde opportuna, nempe iuris remedia adhibuerit.

Haec sunt, Beatissime Pater, quae Sanctitati Vestrae exponere sum ausus. Citra tamen necessitatem, cum Sanctitati Vestrae minime lateant. Quibus plura adjicere superfluum est.

Illud tamen pro meae obedientiae officio subdendum duxi, quod ubi et quando ad executionem captae resolutionis deveniatur, in litteris monitorialibus, in quibus ad procedendum, prout iuris est, opus erit, figere seu certum determinare delictum propter quod ad privationem cardinalatus et episcopatus procedatur, minime dicendum arbitrari delictum consistere in eo quod constitutionem dogmaticam non receperint, universae Ecclesiae consensum receptam. Nam:

1° Per hoc ansam arripiet clerus Gallicanus se magis magisque confovendi in opinione ab eo firmata in 4^a propositione Declarationis eiusdem Cleri: «In fidei quaestionibus non esse irreformabile Summi Pontificis iudicium, nisi Ecclesiae consensus accedat». Quae quidem propositio radix videtur omnis amaritudinis omniumque malorum quae in praesens in Gallia experimur.

2° Quia revera nondum certo constare videtur de totius Ecclesiae

¹¹⁴) Ferrari cite E. SCHELSTRATE, *Antiquitas Ecclesiae*, 2 vol., Rome, 1692, disp. 1, c. 5, n. 12.

¹¹⁵) Sur Polycrate, voir *Dictionnaire de théologie catholique*, XII, 2520.

¹¹⁶) Sur ce cas de Jean de Montpézat, voir PASTOR, *Storia dei papi*, XIVB, 191.

acceptatione et consensu, nec si nomine Ecclesiae intelligantur episcopi, nec si intelligantur omnes christifideles. Quis enim certo scit episcopos et multo minus fideles omnes aut saltem maiorem eorum partem in universa Ecclesia existentes in Indiis occidentilibus et orientalibus, in Sinis aliisque longinquis regionibus constitutionem *Unigenitus* recepisse eique consensisse, cum nondum sciamus an ad eorum manus pervenerit.

3° Quia vel sermo est de acceptatione expressa cum expresso consensu, et de hac procul dubio non constat, vel de acceptatione tacita et neque de hac videtur constare, nisi forte constare diceretur ex silentio et non reclamatione. Id quod non sufficit. Ex eo enim quod aliqui tacuerint et non reclamaverint inferri nequit quod consenserint et vere acceptaverint, cum hoc silentium aliunde provenire possit, nempe ex metu principum saecularium aut Summi Pontificis.

Quo quidem argumento utuntur gravissimi auctores agentes adversus quartam illam propositionem Declarationis Cleri Gallicani, nempe quod si, ut diffinitio Pontificis sit infallibilis et regula fidei, requiratur acceptatio et consensus totius Ecclesiae; nequidem constitutiones contra Jansenium editae ab Innocentio X et Alexandro VII dici possent regula infallibilis fidei, quia constare non potest Romae Vestrae Sanctitati existenti, quod totius Ecclesiae consensus et acceptatio illis accesserit. Ut videri est apud Eminentissimos Aguirre¹¹⁷⁾ et Sfondratum¹¹⁸⁾ et Reverendissimum P. Generalem Societatis Jesu Tyrsum Gonzales¹¹⁹⁾.

Hi sunt, Beatissime Pater, ingenui sensus animi mei a Sanctitatis Vestrae iudicio corrigendi et emendandi. Dicent forsitan, (uti mihi liceat verbis Ivonis Carnotensis), «dicent forsitan fortiores fortiora, meliores meliora; ego pro mediocritate mea sic sentio. Non legem in talibus praescribens, sed propter vitanda maiora pericula Ecclesiae, necessitati temporum, si commodius fieri non potest, cedendam esse intelligens»¹²⁰⁾. «Interim Angelum magni consilii interpellabimus ut consilia vestra et actus dirigat et ad bonum exitum perducatur»¹²¹⁾.

Fr. Fr. M. cardinalis S. Clementis¹²²⁾.

¹¹⁷⁾ Ferrari renvoie à *Defensio cathedrae* (1683).

¹¹⁸⁾ Ferrari cite *Regale sacerdotium* (1693).

¹¹⁹⁾ Ferrari cite *De infallibilitate Romani pontificis* (1689).

¹²⁰⁾ P.L., t. 162, col. 175.

¹²¹⁾ Ibid., t. 162, col. 146.

¹²²⁾ Archives du Vatican, Fondo Albani, 148, f° 47r-53r.